

ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE
DES JEUX DE HASARD ET D'ARGENT EN FRANCE

Rapport d'étape n°3

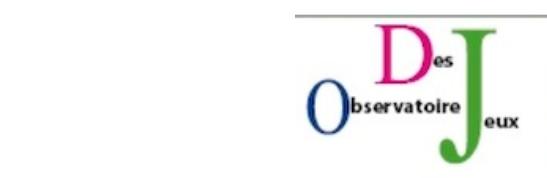
Décembre 2013

Par Sophie Massin



UMR912 SESSTIM (Inserm / IRD
Université Aix-Marseille) et ORS PACA
23 rue Stanislas Torrents
13006 MARSEILLE

Pour l'Observatoire des Jeux



Ministère de l'économie et des finances
pièce 8210R - télédoc 774
120 rue de Bercy – 75572 Paris Cedex 12

Sommaire

1. Préambule

2. Présentation des données disponibles

- 2.1. Données concernant les opérateurs*
- 2.2. Données concernant la régulation du secteur des jeux*
- 2.3. Données concernant les pratiques de jeux*
- 2.4. Données concernant les dommages liés aux jeux*
- 2.5. Données concernant l'aide aux joueurs en difficulté*

3. Propositions visant à améliorer les données existantes

- 3.1. Affiner et consolider les données Insee*
- 3.2. Répéter les mesures de prévalence*
- 3.3. Mettre en place des enquêtes longitudinales*
- 3.4. Améliorer la mesure des dommages liés aux jeux*
- 3.5. Estimer le coût de la prise en charge médico-sociale des pathologies liées aux jeux*
- 3.6. Estimer le coût de la régulation du secteur des jeux*

Annexe : Fiches descriptives des sources d'information statistiques françaises recensées

1. Préambule

L'objectif de cette troisième phase est de recenser les données disponibles utilisables à l'heure actuelle pour estimer l'impact socio-économique des jeux de hasard et d'argent en France. Il s'agit plus précisément de présenter les données disponibles, en menant une analyse critique permettant d'en souligner l'utilité et les limites (section 2), et de formuler des propositions visant à améliorer le socle de données existantes pour les années à venir (section 3).

Il existe à notre connaissance quatre rapports ayant cherché à récolter des données portant sur le secteur des jeux de hasard et d'argent en France de manière systématique et approfondie. Il s'agit essentiellement des deux rapports d'information du sénateur Trucy, datant de 2002¹ et 2006². On peut y ajouter le rapport réalisé par l'Institut suisse de droit comparé à la demande de la Commission Européenne en 2006³, dont le périmètre est néanmoins plus restreint (liste d'indicateurs économiques précis recueillis dans les 25 pays membres). Enfin, plus récemment, un rapport d'évaluation du gouvernement s'est intéressé spécifiquement au secteur des jeux en ligne⁴. Nous avons utilisé ces documents comme base de travail pour identifier les acteurs du secteur des jeux de hasard et d'argent et les sources de données déjà connues. Nous avons ensuite effectué nos propres recherches dans le but de mettre à jour et compléter ces informations.

L'essentiel des sources de données présentées dans ce rapport sont issues du système d'information statistique national (enquêtes ponctuelles ou périodiques, registres nationaux, statistiques administratives...). Conformément à la demande du commanditaire, chaque source d'information de ce type a été décrite au moyen d'une fiche descriptive standard, produite dans

¹ « Les jeux de hasard et d'argent en France : l'Etat croupier, le Parlement croupion ? », <http://www.senat.fr/notice-rapport/2006/r06-058-notice.html>

³ « Study of gambling services in the internal market of the European Union », http://ec.europa.eu/internal_market/gambling/links/index_en.htm

⁴ « Ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne », Rapport d'évaluation du gouvernement, Loi n°2010-476 du 12 mai 2010, Octobre 2011, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/114000650/0000.pdf>

l'annexe de ce document. La littérature scientifique internationale a été mobilisée de façon secondaire, dans les cas de manque patent de données françaises, dans un double but : fournir des exemples de méthodologies pouvant servir d'appui aux recommandations faites en section 3 et permettre de disposer de données de "calage" (en remplacement de données françaises manquantes) lors de l'estimation du modèle final (rapport n°4).

Précisons que ce rapport constitue un inventaire se voulant le plus complet possible des sources de données disponibles, indépendant des choix méthodologiques concernant l'estimation de l'impact socio-économique des jeux de hasard et d'argent. Cela signifie concrètement que nous n'utiliserons pas l'ensemble des données recensées ici dans le rapport n°4. Nous prenons néanmoins acte du fait que ces sources de données existent et qu'elles pourront être utilisées dans d'autres cadres. Enfin, malgré les précautions prises, nous ne pouvons garantir l'exhaustivité des sources de données, certaines d'entre elles ayant pu nous échapper.

2. Présentation des données disponibles

Nous avons choisi de structurer les données disponibles en cinq grands thèmes (opérateurs, régulation du secteur, pratiques de jeux, dommages liés aux jeux, aide aux joueurs en difficulté) afin d'en faciliter la présentation. Une même source de données peut éclairer plusieurs thèmes et donc être citée plusieurs fois.

2.1. *Données concernant les opérateurs*

- Données Insee : vue d'ensemble du secteur

La comptabilité nationale constitue une première source de données intéressante. Suivant la nomenclature utilisée par l'Insee (NAF rév.2), l'« organisation de jeux de hasard et d'argent » constitue une branche d'activité économique identifiable à partir du niveau 2 (tableaux détaillés en 88 postes). Le site Internet de l'Insee permet d'obtenir un ensemble d'indicateurs macroéconomiques concernant ce secteur d'activité, notamment : valeur totale de la production, consommations intermédiaires, valeur ajoutée, emploi, salaires, excédent brut d'exploitation (années disponibles : 2005-2011 ; voir fiche n°19 de l'annexe).

La même nomenclature est utilisée au sein des bases de données Alisse, consacrées aux statistiques d'entreprises. Les données de cette base sont issues de la combinaison de 7 sources statistiques différentes. Il est à noter cependant que le secteur des jeux de hasard et d'argent ne fait pas partie du champ de l'Enquête Sectorielle Annuelle (ESA), prenant la forme d'un questionnaire spécifique adressé à un échantillon d'entreprises dans le but de produire des statistiques structurelles inaccessibles via les sources administratives. Cela signifie que pour le secteur des jeux les données disponibles sont exclusivement issues de statistiques administratives (liasse fiscale en particulier). On y trouve notamment des données comptables, financières et d'emploi (années disponibles : 2008-2011 ; certaines données sont néanmoins parfois indisponibles, étant reportées comme soumises au secret statistique ; voir fiche n°18 de l'annexe).

Le principal avantage de ce type de données est d'offrir une vue d'ensemble du secteur. Elles ne permettent en revanche pas d'affiner l'analyse par type d'opérateur ou par type de jeux (à partir des données directement accessibles au public tout du moins). Elles ne concernent en outre que les activités économiques directement liées au secteur des jeux et ne permettent donc pas d'apprécier les activités économiques indirectement liées aux jeux.

- Données fournies directement par les opérateurs

Les rapports financiers et d'activité des opérateurs sont généralement facilement accessibles et fournissent un ensemble d'indicateurs clés (chiffre d'affaires, PBJ⁵, prélèvements, résultat d'exploitation, résultat net...). Les différents secteurs des jeux sont plus ou moins faciles à cerner selon le degré d'éclatement de l'activité.

De ce point de vue, le cas le plus simple est probablement celui de la Française des Jeux (FDJ) qui fournit des rapports détaillés⁶ (années disponibles : 2007-2012 ; voir fiche n°16 de l'annexe) permettant de dresser un tableau précis de l'ensemble de ses activités et de son réseau de détaillants.

Dans le cas des courses hippiques, les rapports d'activité du Pari Mutuel Urbain (PMU) constituent une ressource centrale et incontournable⁷ (années disponibles : 2009-2012 ; voir fiche n°23 de l'annexe). Si l'on veut être complet, il faut cependant également tenir compte de l'activité du Pari Mutuel Hippodrome (PMH), qui collecte les enjeux pris sur les champs de courses. Nous n'avons pas identifié de rapports d'activité facilement accessibles pour cet opérateur (sa part de marché dans l'ensemble du secteur des jeux est faible : 0,3 % en 2005 selon le rapport Trucy 2006). On peut par ailleurs souligner qu'une prise en compte globale du secteur implique de tenir compte de l'activité d'organisation des courses et éventuellement de la

⁵ Produit Brut des Jeux : différence entre les mises des joueurs et les gains versés.

⁶ <http://www.groupefdj.com/fr/documents-d-entreprise/>

⁷ <http://www.pmu.fr/entreprise/publications.html>

filière cheval dans son ensemble. Ces éléments ayant été largement développés dans les rapports Trucy, nous nous contentons ici d'en mentionner les principaux acteurs, en tant que ressources à mobiliser pour obtenir des données sur ces questions :

- la fédération nationale des courses françaises⁸ ;
- les deux sociétés mères chargées d'organiser les courses : France Galop⁹ et Cheval Français¹⁰ ;
- l'Union nationale interprofessionnelle du cheval (UNIC)¹¹.

Pour les casinos, les choses sont encore un peu plus compliquées puisque différents groupes prennent part à cette activité et qu'il n'existe, à notre connaissance, aucun document de synthèse. Les sociétés (SA ou SARL) sont tenues de déposer dans le mois suivant l'approbation de leurs comptes au greffe du Tribunal de commerce l'ensemble des documents suivants : bilan, compte de résultat, annexe, rapports de gestion, rapport général du commissaire aux comptes, résolution de l'assemblée générale des associés (SARL) ou actionnaires (SA) relative à l'affectation des résultats. Tout intéressé peut obtenir copie de ces documents, qui sont néanmoins payants¹².

Les groupes cotés en bourse ont en outre une obligation d'information périodique (base annuelle, semestrielle et trimestrielle) et permanente (pour toute information significative susceptible d'avoir un impact sur le cours de bourse) du public concernant les performances, les positions financières et les modifications importantes de l'actionnariat¹³. Ceci permet d'avoir des informations détaillées (rapports financiers et d'activité) pour les groupes de casinos suivants :

⁸ <http://www.fncf.fr/>

⁹ <http://www.france-galop.com/>

¹⁰ <http://www.cheval-francais.eu/>

¹¹ <http://www.chevalunic.fr/> ; le rapport Trucy (2002) évoque en particulier une publication nommée ECU publiée par l'UNIC, qui présenterait des données détaillées sur le secteur, à laquelle nous n'avons cependant pas eu accès.

¹² Voir par exemple : www.infogreffefr.fr, www.societe.com ou encore la base de données Diane (<https://diane.bvdinfo.com/version-20131024/home.serv?product=diane2006>) qui propose, sur abonnement, une information détaillée sur l'ensemble des entreprises françaises qui publient leurs comptes annuels auprès des greffes de tribunaux de commerce.

¹³ Voir <http://www.amf-france.org/>

- le groupe Partouche¹⁴ (années disponibles : 1999-2012 ; voir fiche n°17 de l'annexe) ;
- la Société Française de Casinos¹⁵ (années disponibles : 2008-2012 ; voir fiche n°28 de l'annexe) ;
- la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (SFMC)¹⁶ (années disponibles : 2003-2012 ; voir fiche n°27 de l'annexe).

Le groupe Lucien Barrière avait annoncé son introduction en bourse en 2010, mais y avait finalement renoncé.

Il existe deux syndicats et une association regroupant l'essentiel des casinos :

- le syndicat « Casinos de France »¹⁷ ;
- le Syndicat des Casinos Modernes de France (SCMF) ;
- l'Association des Casinos Indépendants Français (ACIF).

Ces organisations sont susceptibles de fournir des informations utiles sur le secteur (« Casinos de France » est par exemple mentionné comme source de certaines données françaises dans le rapport « Study of gambling services in the internal market of the European Union » réalisé en 2006 par l'Institut suisse de droit comparé). Notons également que le syndicat national Force Ouvrière des employés de Casinos de France¹⁸ met en ligne sur son site Internet des données concernant le PBJ et le montant des pourboires par jeu et par casino¹⁹ (années disponibles : 2008-2012 ; voir fiche n°29 de l'annexe).

Pour être complets, il nous faut mentionner les quelques cercles de jeux en fonctionnement à l'heure actuelle. Du fait d'un grand nombre de fermetures administratives ces dernières années, il n'en reste à notre connaissance que 3 à Paris (Aviation Club de France, Cercle Cadet et Cercle

¹⁴ <http://www.groupepartouche.com/fr/rapport-annuel.html>

¹⁵ <http://www.casinos-sfc.com/finance/publications.html>

¹⁶ http://www.lucienbarriere.com/localized/fr/groupes/sfcmc/finance/Comptes_Annuels_et_CA.htm?page=1

¹⁷ <http://www.casinos.fr/>

¹⁸ <http://www.focasino.info/>

¹⁹ <http://www.focasino.info/index.php/classement-casinos-pbj-pourboires>

Clichy Montmartre) et 1 en Province (Le Multicolore à Reims). Nous n'avons pas identifié de sources de données directes les concernant.

Enfin, en ce qui concerne l'activité des jeux en ligne, ouverte à la concurrence depuis 2010, l'ARJEL (Autorité de Régulation des Jeux en Ligne) recueille une grande quantité d'informations auprès des opérateurs agréés. Elle constitue donc la ressource clé pour disposer d'informations sur ce secteur, notamment à travers la publication de ses rapports d'activité²⁰ (années disponibles : 2010 à 2012 ; voir fiche n°4 de l'annexe).

- Données centralisées par les services de l'Etat

Plusieurs services de l'Etat reçoivent des informations de la part des opérateurs de jeux. Il s'agit en particulier du Bureau des recettes – Secteur des jeux à la Direction du Budget du Ministère de l'Economie et des Finances et du Service Central Courses et Jeux du Ministère de l'Intérieur. En les contactant directement, il a été possible de reconstituer les données portant sur les mises, le PBJ et les prélèvements publics²¹ entre 1995 et 2012 pour l'ensemble du secteur des jeux (en distinguant les catégories suivantes : FDJ, dont paris sportifs sur fdj.fr, PMU dont pmu.fr, casinos, paris sportifs en ligne, paris hippiques en ligne et poker en ligne).

En complément, on peut trouver dans les Comptes de l'Etat²² (qui présentent l'avantage d'être publics et continuellement disponibles) un ensemble d'éléments relatifs aux recettes liées aux jeux de hasard et d'argent (plaquette Compte Général de l'Etat ; années disponibles : 2006 à 2012 ; voir fiche n°9 de l'annexe). On y trouve en particulier les données suivantes : produit des jeux exploités par la FDJ, prélèvement sur le produit des jeux dans les casinos, prélèvement sur les paris hippiques et pari mutuel, prélèvement sur les paris sportifs, redevance sur les paris

²⁰ <http://www.arjel.fr/-Role-et-missions-.html>

²¹ A l'exception de l'impôt sur les sociétés payés par les casinos. Le sénateur Trucy indiquait dans ses deux rapports n'avoir pas pu obtenir ce chiffre auprès du Ministère de l'Economie et des Finances le chiffre. Cette information n'est toujours pas disponible à l'heure actuelle.

²² <http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/ressources-documentaires/informations-comptables/les-comptes-de-letat/les-comptes-de-letat-2012.html>

hippiques en ligne, prélèvements sur les jeux de cercle, prélèvements sur les jeux et paris en ligne, contributions sociales sur les produits des jeux (casinos et FDJ), prélèvements sur les jeux commercialisés par la FDJ.

Enfin, on trouve dans deux types de documents des informations relatives aux actions publicitaires engagées par les opérateurs de jeux :

- un rapport du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) au Parlement relatif aux conséquences de la publicité en faveur des jeux d'argent et de hasard (octobre 2011)²³ dont l'annexe 1 fournit des données concernant les investissements publicitaires du secteur des jeux ;
- des études annuelles conduites par l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP)²⁴ portant sur l'application des règles déontologiques dans les messages publicitaires dédiés aux jeux d'argent (années disponibles : 2010-2011 et 2011-2012 ; voir fiche n°5 de l'annexe), qui fournissent des données sur le volume, le type de support et le contenu des publicités.

Dans les deux cas, l'institut Kantar Média est cité comme source principale des données analysées.

2.2. Données concernant la régulation du secteur des jeux

La régulation du secteur des jeux est très éclatée, ce qui rend son analyse particulièrement délicate. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut citer l'implication des organismes suivants :

- le Bureau des courses et du pari mutuel à la Sous-direction du développement rural et du cheval (Ministère de l'Agriculture), en charge de l'élaboration de la réglementation relative aux courses et aux paris, de la délivrance des autorisations administratives et de l'approbation des comptes et des budgets des organismes nationaux (Sociétés mères de

²³ <http://www.csa.fr/Etudes-et-publications/Les-autres-rapports/Rapport-au-Parlement-relatif-aux-consequences-de-la-publicite-en-faveur-des-jeux-d-argent-et-de-hasard>

²⁴ <http://www.arpp-pub.org/Etudes.html#Ancre2>

courses, PMH et PMU) ;

- le Bureau des recettes à la Direction du Budget (Ministère de l'Economie et des Finances), qui assure la mission de tutelle de la FDJ et du PMU (en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture pour ce dernier) et la mise en œuvre de la politique fiscale de l'ensemble du secteur des jeux ;
- le Bureau des cercles et jeux à la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques (Ministère de l'Intérieur), qui prépare et met en œuvre la législation relative aux casinos et cercles de jeux (autorisation des casinos et des cercles, sanctions disciplinaires, interdiction volontaire de jeux) ;
- le Service Central Courses et Jeux (SCCJ – Ministère de l'Intérieur), chargé de lutter contre la fraude en surveillant les établissements de jeux, les champs de courses et les jeux en ligne ;
- l'ARJEL, qui a pour mission de délivrer des agréments aux opérateurs souhaitant proposer une offre de jeux en ligne légale aux consommateurs français, ainsi que de s'assurer de la sécurité et de la sincérité des opérations de jeux, de lutter contre les sites illégaux, la fraude et le blanchiment d'argent, en collaboration avec le SCCJ ;
- le Comité Consultatif des Jeux (CCJ) placé sous la tutelle des Ministères de l'Intérieur et du Budget et qui comprend le collège, l'observatoire des jeux (ODJ) et deux commissions spécialisées : la commission consultative des jeux de cercles et de casinos et la commission consultative des jeux et paris sous droits exclusifs (COJEX) ;
- Tracfin (Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits FINanciers clandestins), qui est un organisme du Ministère de l'Économie et des Finances chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent ;
- la Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF - Ministère de l'Economie et des Finances), chargée du maintien de la concurrence sur le marché des casinos, de la protection des consommateurs contre les publicités mensongères relatives à des loteries ou à des jeux concours promotionnels et

- du repérage d'offres de jeux illicites ;
- la Direction générale des douanes et droits indirects (Ministère de l'Economie et des Finances et Ministère du Commerce Extérieur), qui intervient en particulier dans la lutte contre les machines illégales ;
 - le Bureau des pratiques addictives à la Direction générale de la Santé (DGS - Ministère de la Santé), chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de prévention des comportements de jeu excessif ;
 - le Ministère des Sports, impliqué dans la lutte contre les paris sportifs truqués ;
 - le CSA et l'ARPP, chargés de contrôler les messages publicitaires diffusés par les opérateurs de jeux.

La plupart de ces organismes publient des rapports annuels qui peuvent constituer des sources intéressantes de données pour appréhender leur activité dans le secteur des jeux, ainsi que le montant des ressources investies. C'est effectivement le cas de l'ARJEL qui y décrit son activité et les moyens mis à sa disposition²⁵ (années disponibles : 2010 à 2012 ; voir fiche n°4 de l'annexe). Tracfin²⁶ y fournit aussi au moins ponctuellement des informations concernant ses activités dans le secteur des jeux, notamment : le nombre de déclarations de soupçon reçues de la part des opérateurs de jeux, le nombre d'actions de sensibilisation effectuées dans ce secteur, le nombre de notes d'information transmises à la justice en lien avec des infractions à la législation sur les jeux de hasard (années disponibles : 2000 à 2012 ; voir fiche n°30 de l'annexe). Les rapports annuels des autres organismes (Direction du Budget²⁷, DGCCRF²⁸, Direction générale des douanes et droits indirects²⁹, CSA³⁰, ARPP³¹ par exemple) nous semblent en revanche

²⁵ <http://www.arjel.fr/-Role-et-missions-.html>

²⁶ <http://www.economie.gouv.fr/tracfin/rapports-annuels> ; auquel on peut ajouter un chapitre du rapport annuel 2012 de la Cour des Comptes précisant le montant du budget de l'organisme : http://www.ccomptes.fr/content/download/1821/18266/version/2/file/Tracfin_lutte_contre_blanchiment_argent.pdf

²⁷ <http://www.economie.gouv.fr/rapport-d-activite-2011-de-la-direction-du-budget> et <http://www.economie.gouv.fr/rapport-d-activite-budget-2012>

²⁸ <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Bilans-et-rapports-d-activite-de-la-DGCCRF>

²⁹ <http://www.douane.gouv.fr/page.asp?id=4021 - 0>

³⁰ <http://www.csa.fr/Etudes-et-publications/Les-rapports-annuels-du-CSA>

³¹ <http://www.arpp-pub.org/Rapports-annuels.html>

difficilement utilisables du fait de la dilution de leur activité relevant du secteur des jeux dans l'ensemble de leurs prérogatives et du manque d'éléments précis permettant de l'apprécier. Le plus simple pour obtenir des informations semble être de contacter directement les services concernés.

Il existe en outre trois sources statistiques permettant de quantifier les manquements à la législation ou à la déontologie dans le secteur des jeux :

- L'Etat 4001, qui est un outil d'enregistrement des crimes et délits de la police et gendarmerie nationale, dont l'exploitation par l'Observatoire national de la délinquance et de réponses pénales donne lieu à des rapports annuels intitulés « La criminalité en France »³² (années disponibles : 2005-2013 ; voir fiche n°14 de l'annexe). Ils permettent de relever le nombre d'infractions constatées concernant les délits des courses et jeux, avec un découpage au niveau départemental.
- Le casier judiciaire national, dont l'exploitation par le Ministère de la Justice donne lieu à des rapports annuels intitulés « Les condamnations »³³ (années disponibles : 2004-2011 ; voir fiche n°7 de l'annexe). On y trouve en particulier le nombre de condamnations liées à la législation sur les jeux de hasard (avec une ventilation possible par type de juridiction, type de peine, durée de la procédure...).
- Les études annuelles conduites par l'ARPP³⁴ (années disponibles : 2010-2011 et 2011-2012 ; voir fiche n°5 de l'annexe), qui permettent de connaître le nombre de publicités non conformes aux règles déontologiques et réglementaires dans le secteur des jeux.

2.3. Données concernant les pratiques de jeux

- Données Insee : consommation de jeux

³² <http://www.inhesj.fr/fr/ondrp/les-publications/rapports-annuels/9>

³³ <http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/etudes-statistiques-10058/les-condamnations-inscrites-au-casier-judiciaire-en-2011-25102.html>

³⁴ <http://www.arpp-pub.org/Etudes.html#Ancre2>

L'Insee propose deux types de mesures de la consommation³⁵ de jeux de hasard et d'argent en France. La première est issue des comptes nationaux et repose donc sur la même nomenclature que celle présentée pour les données concernant les opérateurs. Elle présente l'avantage de fournir des séries annuelles longues (plus de 50 ans ; voir fiche n°19 de l'annexe). Il est à noter que l'Insee mesure aussi les évolutions des prix des biens sur longue période. Il est donc envisageable de disposer par ce biais de séries longues de prix et de consommation de jeux de hasard et d'argent³⁶. Il serait intéressant d'étudier la possibilité d'utiliser ces données pour faire une estimation de l'élasticité prix de la demande pour les jeux de hasard et d'argent. Cette estimation pourrait servir de base à un calcul de surplus des consommateurs (mesure du bien-être retiré de la pratique des jeux). Si cela s'avère délicat ou trop lourd à réaliser, on pourra se reporter à des estimations tirées de la littérature internationale. Le Chapitre 8 du rapport de l'Institut suisse de droit comparé (2006) pourra alors être particulièrement utile puisqu'il propose une revue de littérature des estimations d'élasticité-prix de la demande pour les jeux.

La deuxième mesure de la consommation de jeux de hasard et d'argent fournie par l'Insee est issue de l'enquête « Budget de famille » (voir fiche n°20 de l'annexe). Celle-ci permet de suivre à un rythme quinquennal l'évolution des postes de dépense des ménages et inclut en particulier un item « dépenses en jeux de hasard ». Elle offre un éclairage complémentaire aux comptes nationaux en permettant d'introduire des variables autres que purement comptables dans l'analyse (variables descriptives du ménage en particulier : taille, âge, niveau de diplôme, catégorie socio-professionnelle, revenu, localisation géographique, etc.).

- Sondages, enquêtes d'opinion et études de marché

Les opérateurs commandent régulièrement des études visant à mieux connaître leur clientèle (nombre de clients, profils sociologiques, attentes vis-à-vis des jeux, etc.). Les chiffres-clés de ces études sont généralement reportés dans les rapports d'activité des opérateurs (voir fiches n°16

³⁵ L'Insee définit la consommation de jeux comme le solde entre les mises et les gains.

³⁶ Voir graphique n°3 de la page 197 de ce document : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/CONSO09n.PDF

et 23 de l'annexe). Certains services de l'Etat commandent aussi parfois des enquêtes aux instituts de sondage. C'est par exemple le cas du Ministère du Budget qui a fait réaliser une enquête par l'institut BVA en septembre 2011 auprès d'un échantillon de joueurs de jeux d'argent en ligne. Certains résultats de cette enquête sont fournis dans le rapport d'évaluation du gouvernement sur le secteur des jeux en ligne³⁷.

- Enquêtes en population générale

Il existe à ce jour seulement deux enquêtes ayant été menées en population générale. La première est le Baromètre Santé 2010 (voir fiche n°6 de l'annexe), qui a intégré un module de questions concernant les jeux de hasard et d'argent. Cette enquête a permis d'étudier pour la première fois de manière approfondie les pratiques de jeux des français et a en particulier permis de fournir une estimation de la prévalence du jeu récréatif, problématique et pathologique. Cette enquête a été réalisée avant l'ouverture des jeux en ligne à la concurrence et ne permet donc d'étudier que la situation avant le changement législatif.

La seconde enquête menée en population générale est intitulée Prévalence-e-Jeu 2012. Elle a été conduite après l'ouverture du marché des jeux en ligne à la concurrence et a permis d'estimer la prévalence des jeux de hasard et d'argent en ligne au sein de la population française adulte (voir fiche n°11 de l'annexe).

- Enquêtes menées auprès d'échantillons spécifiques de la population

Plusieurs autres enquêtes ont été menées sur des échantillons plus spécifiques de la population :

- l'enquête ESCAPAD menée auprès des jeunes de 17 ans, qui a intégré en 2011 quelques questions relatives aux jeux de hasard et d'argent (voir fiche n°12 de l'annexe) ;
- l'enquête e-ENJEU 2012 conduite auprès d'un échantillon d'internautes, afin de décrire les profils des joueurs en ligne et leurs pratiques de jeux (voir fiche n°11 de l'annexe) ;

³⁷ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/114000650/0000.pdf>

- des enquêtes ou recueils de données auprès de joueurs en difficulté, en particulier : des données collectées par l'association SOS Joueurs (année 2008 ; voir fiche n°3 de l'annexe) ; les rapports d'observation publiés par ADALIS fournissant des informations sur le profil et les demandes des appelants de la ligne Joueur Info Service (années disponibles 2010 à 2012 ; voir fiche n°22 de l'annexe) ; des études réalisées à partir de données recueillies auprès de joueurs en traitement au Centre de Référence sur le Jeu Excessif (CRJE)³⁸. Rappelons, pour mémoire, que ce type d'enquête est soumis à un important biais de sélection (les enquêtés sont les joueurs en difficulté *prenant contact avec ces structures*) et que leurs résultats supposent d'être traités avec prudence.

2.4. Données concernant les dommages liés aux jeux

- Baromètre Santé 2010

L'un des avantages du Baromètre Santé 2010 (voir fiche n°6 de l'annexe) est de permettre de croiser les variables issues du module « Jeu pathologique » avec des variables socio-démographiques assez précises (âge, sexe, nationalité, situation matrimoniale, catégorie socio-professionnelle, situation en terme d'emploi, revenu,...), ainsi que divers aspects de la santé des répondants, notamment des variables de qualité de vie (incapacités physiques, problèmes de sommeil, douleurs, pensées suicidaires...) et des variables de consommation de tabac, alcool et drogues illicites (voir tableau n°1). Ces données devraient permettre d'étudier les liens entre comportement de jeu d'une part et situation familiale, situation professionnelle et qualité de vie d'autre part, ces trois dimensions étant habituellement considérées comme des impacts sociaux essentiels du jeu excessif.

Il convient de noter que du fait de la nature transversale des données, l'identification de relations causales sera extrêmement délicate. Par ailleurs, le Baromètre Santé 2010 reste muet

³⁸ Par exemple : Grall-Bronnec M, Bouju G, Landreat-Guillou M, Venisse J-L. Évaluation sociodémographique, clinique et du parcours de jeu d'un échantillon de joueurs pathologiques français, *L'Encéphale*, 36(6), pp.452-460, 2010.

sur nombre de dommages associés au jeu excessif, notamment l'endettement, la criminalité, et les suicides (les pensées suicidaires et tentatives de suicide étant néanmoins documentées).

Tableau n°1 : Structure du questionnaire du Baromètre Santé 2010

Questionnaire principal : 27 653	Sous échantillon 1 : 9 110	Sous échantillon 1.1 : 4 592
<ul style="list-style-type: none"> - Renseignement Signalétique - Qualité de vie 1 (SF 12) - Santé mentale 1 (MH5 – Vitalité) - Téléphonie santé - Tabac 1 - Alcool 1 - Suicide - Sexualité, contraception, IST - Drogues illicites 1 - Jeu Pathologique - Évènements de vie et violences subies - Sommeil 1 - Maladie chronique 1 - Handicap 1 - Caractéristiques sociales et précarité - Équipement téléphonique 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Perceptions de santé, sentiment d'information</i> - <i>Qualité de vie 2</i> - <i>Maladies chroniques 2</i> - <i>Handicap 2</i> - <i>Accidents</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Internet et santé</i>
		Sous échantillon 1.2 : 4 518
		<ul style="list-style-type: none"> - <i>Alzheimer</i>
Sous échantillon 2 : 8 782		
		<ul style="list-style-type: none"> - <i>Santé Travail</i> - <i>Conduites Alimentaires</i> - <i>Alcool 2</i> - <i>Santé mentale 2</i> - <i>Médicaments psychotropes et psychothérapies</i> - <i>Drogues illicites 2</i> - <i>Sommeil 2</i>
Sous échantillon 3 : 9 761	Sous échantillon 3.1 : 4 880	Sous échantillon 3.2 : 4 881
		<ul style="list-style-type: none"> - <i>Vaccinations</i> - <i>Maladies Infectieuses</i> - <i>Sexualité, contraception 2</i>
		<ul style="list-style-type: none"> - <i>Tabac 2</i> - <i>Douleurs</i>
		<ul style="list-style-type: none"> - <i>Virus respiratoires</i>

- Recueil de données par l'association SOS Joueurs

En plus des données concernant les pratiques de jeu de ses appelants, l'association SOS Joueurs (voir fiche n°3 de l'annexe) recueille des données portant sur : l'endettement, les délits et les comorbidités. Ces données sont précieuses car ces thématiques ne sont pas – ou très peu – documentées par ailleurs. Elles présentent néanmoins le défaut de ne pas être représentatives de tous les joueurs et donc d'être difficilement généralisables.

- Enquête « Jeu et surendettement » de la fédération française des associations CRESUS

La fédération française des associations CRESUS a récemment réalisé une enquête sur les liens entre pratiques de jeu et surendettement auprès de ses bénéficiaires (voir fiche n°2 de l'annexe).

Elle documente en particulier la part des bénéficiaires de l'association qui déclarent jouer aux jeux d'argent et la nature du lien qui unit la pratique des jeux et les situations de surendettement (rôle du jeu comme facteur explicatif du surendettement et, inversement, rôle des difficultés financières comme déclencheur de la pratique de jeu). Là encore, il convient de souligner les limites d'une telle étude. Premièrement, il n'est pas certain que les répondants soient représentatifs de l'ensemble des bénéficiaires de l'association. La participation était évidemment volontaire. Or, il semble exister un certain tabou vis-à-vis de la pratique des jeux d'argent chez les personnes en situation de surendettement. Cela pourrait avoir introduit un biais dans le profil des répondants. Deuxièmement, rien n'indique que les individus faisant appel à l'association CRESUS soient représentatifs de l'ensemble des personnes rencontrant des difficultés financières.

- Données issues du CRJE

En tant que centre de traitement et de recherche sur le jeu excessif, le CRJE est un lieu privilégié de recueil et de traitement d'informations fournies par les joueurs en traitement permettant d'éclairer aussi bien leurs pratiques que certains dommages subis. Parmi les études utilisant ces données, citons par exemple :

- Grall-Bronnec M, Bouju G, Landreat-Guillou M, Venisse J-L. Évaluation sociodémographique, clinique et du parcours de jeu d'un échantillon de joueurs pathologiques français, *L'Encéphale*, 36(6), pp.452-460, 2010.
- Amadieu T. Sociologie des jeux de hasard. Croyances et rationalité. Thèse de sociologie de l'Université Paris Sorbonne. Décembre 2013.

- CépiDc

Le CépiDc (Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès ; voir fiche n°8 de l'annexe) est un laboratoire de l'Inserm dont la mission essentielle réside dans la production annuelle de la statistique des causes médicales de décès en France. Il construit pour cela une base de

données utilisant le codage CIM-10 pour identifier les causes de décès. Deux codes CIM-10 devraient théoriquement permettre de repérer les décès liés aux jeux : F63.0 « jeu compulsif ou pathologique » et Z72.6 « problèmes liés aux jeux et paris ». Il s'avère cependant que l'interrogation de la base ne donne aucune réponse, suggérant que cette méthode d'identification n'est pas adéquate.

- Littérature internationale

En ce qui concerne la criminalité, on peut se reporter au chapitre d'ouvrage suivant pour une revue des études internationales s'intéressant au lien entre jeu et délits :

- Spapens T. Crime problems related to gambling : an overview. In : *Crime, addiction and the regulation of gambling*. Eds. T Spapens, A Littler et C Fijnaut. Martinus Nijhoff Publishers, 2008.

En ce qui concerne le suicide, nous avons identifié une étude particulièrement poussée permettant d'évaluer le nombre de suicides liés au jeu dans une population donnée :

- Séguin M, Lesage A, Turecki G, Daigle F, Guy A. Research project on deaths by suicide in New Brunswick between April 2002 and May 2003. Centre de Recherche de l'Hôpital Douglas, Avril 2005.

Cette étude repose sur la méthode de l'autopsie psychologique de tous les cas de suicides survenus dans le New Brunswick pendant un an.

De manière générale, les études de coût social du jeu recensées dans le rapport n°1 peuvent aussi constituer des ressources mobilisables pour pallier le manque de données françaises. Concernant les dommages liés aux jeux, nous pensons en particulier aux études australienne³⁹ et américaine⁴⁰ de 1999, qui font référence en la matière, et aux études suisses⁴¹ et allemande⁴² qui

³⁹ Productivity Commission. Australia's gambling industries. Report N°10. AusInfo. Canberra. 1999.

⁴⁰ Gerstein D, Murphy S, Toce M, Hoffman J, Palmer A, et al. National Opinion Research Center. Gambling impact and behavior study: report to the National Gambling Impact Study Commission. 1999.

sont plus récentes et dont les résultats sont probablement plus facilement transposables au contexte français.

2.5. Données concernant l'aide aux joueurs en difficulté

- Interdits de jeu

Les joueurs perdant le contrôle peuvent demander à se faire inscrire sur la liste des interdits de jeu, gérée par le Ministère de l'Intérieur, afin de ne plus avoir accès aux salles de jeux des casinos, cercles de jeux et sites de jeux en ligne agréés par l'ARJEL (voir fiche n°13 de l'annexe).

L'ARJEL a publié un bilan de ces chiffres pour l'année 2012⁴³.

- Repérage, orientation et accompagnement des joueurs en difficulté

Il existe plusieurs types de structures susceptibles de repérer, d'orienter et d'accompagner les joueurs en difficulté, notamment :

- Joueurs Info Service⁴⁴ (voir fiche n°22 de l'annexe), géré par ADALIS, qui est le service national d'information et de prévention sur le jeu s'appuyant sur un site Internet et une ligne téléphonique ;
- L'association SOS Joueurs⁴⁵ (voir fiche n°3 de l'annexe) qui propose des services d'aide psychologique, juridique et social aux joueurs en difficulté ;
- L'association CRESUS⁴⁶ (voir fiche n°2 de l'annexe) dont l'objet est de prévenir et traiter les situations de surendettement ;

⁴¹ Künzi K, Fritschi T, Egger T. Les jeux de hasard et la pathologie du jeu en Suisse. Etude empirique de la pratique et du développement des jeux de hasard, de la dépendance au jeu et de ses conséquences. Büro für Arbeits- und Sozialpolitische Studien (BASS). 2004 ; Künzi K, Fritschi T, Oesch T, Gehrig M, Julien N. Coûts sociaux du jeu dans les casinos. Etude sur les coûts sociaux engendrés par les casinos suisses. Büro für Arbeits- und Sozialpolitische Studien (BASS). 2009 ; Jeanrenaud C, Gay M, Kohler D, Besson J, Simon O. Le coût social du jeu excessif en Suisse. Institut de recherches économiques de l'Université de Neuchâtel et Centre du jeu excessif de Lausanne. 2012.

⁴² Becker T. Soziale Kosten des Glücksspiels in Deutschland. 2011.

⁴³ <http://www.arjel.fr/Fichier-des-interdits-de-jeux,896.html>

⁴⁴ <http://www.joueurs-info-service.fr/>

⁴⁵ <http://www.sos-joueurs.eu/>

⁴⁶ <http://www.cresusalsace.net/>

- L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)⁴⁷ intervenant afin que les « conduites individuelles ou collectives initiées pour la recherche de plaisir et de lien social, de bien-être et de soulagement n'aboutissent pas à des prises de risque inconsidérées et à d'inacceptables pertes de vie ou de liberté » ;
- L'association Fédération Addiction⁴⁸ ayant pour but de « constituer un réseau au service des professionnels accompagnant les usagers dans une approche médico-psycho-sociale et transdisciplinaire des addictions » ;
- L'Institut du Jeu Excessif⁴⁹ qui propose une formation au personnel des casinos à la prévention des abus de jeux et anime des lignes d'assistance téléphonique pour soutenir les joueurs et leur entourage ;
- Adictel⁵⁰ qui est une agence de conseils sur la prévention contre l'addiction aux jeux (elle a un statut d'entreprise, facture ses services aux opérateurs et se compose d'un centre d'appels, d'un centre de formation, d'une plate-forme de limitation d'accès au jeu et d'un centre de recherche et de développement dédié à la protection des joueurs).

Pour chacune de ces structures, il serait utile de disposer d'un relevé d'activité, permettant de déterminer la part de leur activité consacrée aux joueurs (100 % pour SOS Joueurs ou Adictel par exemple, mais bien moins de 100 % pour les structures plus généralistes comme CRESUS qui s'occupe des problèmes de surendettement de manière générale, ADALIS qui gère aussi Drogues Info Service, Ecoute Alcool et Ecoute Cannabis ou encore l'ANPAA et la Fédération Addiction qui traitent de l'ensemble des conduites addictives) et les coûts associés à cette activité (budget global au minimum ; plus détaillé si possible).

Comme déjà mentionné précédemment, l'opérateur ADALIS publie des rapports d'observation concernant son activité. Il s'agira de vérifier si les informations fournies sont suffisamment

⁴⁷ <http://www.anpaa.asso.fr/>

⁴⁸ <http://www.federationaddiction.fr/>

⁴⁹ <http://www.ije.fr/>

⁵⁰ <http://www.adictel.fr/>

détaillées pour évaluer l'activité spécifique de Joueurs Info Service. Les informations concernant le financement de cet opérateur sont par ailleurs disponibles dans le Jaune budgétaire « Opérateurs de l'Etat » annexé aux projets de loi de finances⁵¹ (voir fiche n°21 de l'annexe).

Pour les associations, on dispose des éléments suivants : l'association SOS Joueurs a été contactée et nous a transmis son rapport d'activité 2012, ainsi que le montant de ses financements pour les années 2010 à 2013 ; l'ANPAA⁵², Fédération addiction⁵³ et CRESUS⁵⁴ mettent en ligne leurs rapports annuels, il est cependant très incertain qu'ils permettent d'identifier la part de leur activité consacrée au jeu. Remarquons aussi que le montant des subventions accordées par l'Etat aux associations est répertorié chaque année dans le Jaune budgétaire « Effort financier de l'Etat en faveur des associations »⁵⁵.

Nous n'avons trouvé aucune donnée concernant l'Institut du Jeu Excessif, ni Adictel. Ce dernier ayant le statut d'entreprise, il doit néanmoins être possible d'obtenir une copie des documents habituels déposés au greffe du Tribunal de commerce.

- Prise en charge médico-sociale

Le dispositif de prise en charge et de soins en addictologie, qu'il s'agisse d'addiction avec ou sans substance, repose à l'heure actuelle sur l'articulation de quatre niveaux (circulaire n°DGS/6B/DHOS/02/2007/203 du 16 mai 2007) :

⁵¹ Par exemple pour 2013 : http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/farandole/2013/pap/pdf/Jaune2013_operateurs.pdf pour la version pdf et <http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/farandole/2013/pap/html/DBGPMOPERATEURPGM204.htm> pour la version html.

⁵² <http://www.anpaa.asso.fr/lanpaa/qui-sommes-nous/activites-et-chiffres-cles>

⁵³ <http://www.federationaddiction.fr/la-federation/qui-sommes-nous/les-instances-nationales/?aid=10467&sa=0>, ainsi que http://www.journal-officiel.gouv.fr/publications/assocpt/pdf/2011/3112/529049421_31122011.pdf (comptes 2011).

⁵⁴ http://www.cresusalsace.org/images/stories/cresus_fede_2011_v2.pdf pour le rapport d'activité 2011.

⁵⁵ Par exemple, pour 2012 : http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/farandole/2012/pap/pdf/Jaune2012_asso2012_tome3.pdf dans lequel on trouve l'association CRESUS.

- La médecine de ville : médecins généralistes et centres de santé sont en première ligne pour le repérage des risques, l'intervention brève, l'aide aux personnes en difficulté et à leur entourage, et l'orientation vers des structures spécialisées.
- Les structures médico-sociales : les Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) et les Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques chez les Usagers de Drogues (CAARUD) assurent une offre de proximité pour permettre un accès simple et proche du patient, la précocité et la continuité des interventions, la diversité des prises en charge et l'accompagnement psychosocial, et l'aide à l'insertion.
- Le dispositif hospitalier : structuré en filières addictologiques, il est organisé de façon graduée en trois niveaux : le niveau I, qui assure les réponses de proximité ; le niveau II ou niveau de recours spécifiquement addictologique, qui propose des prises en charge spécialisées et qui accueille les patients posant des problèmes particuliers ; le niveau III ou centres d'addictologie universitaire régionaux implantés dans les CHU, qui proposent les mêmes prises en charge que les structures de niveau II et constituent en plus un lieu régional de ressources, de formation et de recherche.
- Les réseaux de santé en addictologie : ils ont pour mission de favoriser l'accès aux soins, la coordination des soins et la prévention dans un contexte d'interdisciplinarité des prises en charges.

On dispose de relativement peu de sources de données pour chacun de ces niveaux. Il existe plusieurs annuaires en ligne, recensant les structures de prise en charge :

- l'un est proposé par Drogues Info Service⁵⁶, avec possibilité de limiter les recherches aux structures prenant en charge la dépendance aux jeux (voir fiche n°26 de l'annexe) ;
- un autre est proposé par le CRJE⁵⁷ (voir fiche n°1 de l'annexe) ;

⁵⁶ <http://www.drogues-info-service.fr/?-Adresses-utiles->

⁵⁷ http://www.crje.fr/ou_s_adresser.html

- un autre se présente sous forme de listing mis en ligne sur le site du Ministère de la Santé⁵⁸ (voir fiche n°10 de l'annexe) ;
- enfin, la liste des CSAPA est accessible sur le site FINESS (Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux)⁵⁹ (voir fiche n°15 de l'annexe).

Concernant plus spécifiquement l'activité des CSAPA, trois sources d'information sont aujourd'hui disponibles :

- le recueil de données RECAP (REcueil Commun sur les Addictions et les Prises en charge ; voir fiche n°25 de l'annexe) qui utilise les systèmes d'information développés par les CSAPA pour gérer les dossiers administratifs et médicaux des patients qu'ils prennent en charge. Les structures envoient annuellement un fichier d'extraction de leurs données anonymisées à l'OFDT qui les publie sur son site Internet⁶⁰ (années disponibles : 2005-1012).
- les données issues des rapports d'activité des CSAPA (voir fiche n°24 de l'annexe), qui font l'objet d'un traitement par la DGS et l'OFDT et sont publiées de façon ponctuelle sous forme de rapports⁶¹. Ces rapports mentionnent en particulier les ressources budgétaires des CSAPA.
- une enquête menée par la Fédération Addiction auprès des CSAPA de cinq régions françaises durant l'année 2012. Les résultats de l'enquête ont été publiés dans un rapport disponible en ligne⁶².

L'ensemble de ces données devra être étudié en détail, mais il est vraisemblable qu'on pourra en extraire une estimation de la part de l'activité des CSAPA consacrée à la prise en charge des joueurs (les cas de polyaddictions pouvant constituer un obstacle, a priori surmontable en

⁵⁸ http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/annuaire_DGOS_CRJE-2.pdf

⁵⁹ <http://finess.sante.gouv.fr/finess/jsp/rechercheSimple.jsp> (onglet « Social et médico-social », puis « Prise en charge des personnes en difficultés spécifiques »).

⁶⁰ <http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/donneesnat/recap.html>

⁶¹ Le dernier en date : <http://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxcpt6.pdf> (données de 2010).

⁶² <http://www.federationaddiction.fr/addictions-sans-substance-le-guide-reperes-est-paru/>

appliquant une clé de répartition par exemple). En supposant que les ressources budgétaires sont utilisées proportionnellement à la part d'activité, on devrait pouvoir en déduire un coût monétaire.

Concernant l'activité hospitalière, le RIM-P (Recueil d'Information Médicalisée en Psychiatrie) pourrait constituer une source utile d'information. Nous n'avons cependant pas eu le temps de creuser ce point.

3. Propositions visant à améliorer les données existantes

Nous détaillons ci-dessous un ensemble de propositions qui nous semblent à même d'améliorer utilement le socle de données existantes concernant les jeux de hasard et d'argent en France. Ces propositions découlent directement des lacunes et insuffisances constatées lors du recensement des données disponibles.

3.1. Affiner et consolider les données Insee

Nous reprenons ici deux propositions déjà formulées par le sénateur Trucy dans ses rapports d'information, qui permettraient d'améliorer la disponibilité et la qualité des statistiques relatives aux jeux de hasard et d'argent, en particulier dans leur dimension économique :

- inclure le secteur des jeux de hasard et d'argent dans le champ de l'Enquête Sectorielle Annuelle (ESA) ;
- créer un compte satellite dédié au secteur des jeux de hasard et d'argent.

3.2. Répéter les mesures de prévalence

Une première mesure de prévalence du jeu récréatif, problématique et pathologique a été fournie pour l'année 2010. Il est important de pouvoir répéter cette mesure. Deux objectifs distincts peuvent être poursuivis lors de la répétition des mesures de prévalence : analyser l'évolution de la prévalence au cours du temps d'une part ; confirmer la fiabilité des méthodes de mesure d'autre part. Dans le premier cas, la stabilité de la méthode d'estimation est primordiale, puisque l'objectif est d'isoler les variations « réelles » de prévalence (liées à un changement de cadre législatif par exemple, comme l'ouverture des jeux en ligne à la concurrence). Dans le second cas, au contraire, il s'agit de vérifier que les variations de méthodes d'estimation n'influencent pas crucialement la mesure (ou éventuellement d'identifier des biais systématiques, qui pourront alors être pris en compte). Des mesures simultanées (afin d'éliminer toute source de variation « réelle ») reposant sur des méthodes différentes sont alors souhaitables.

Ces enquêtes doivent impérativement être menées en population générale et sur de grands échantillons puisque la prévalence de ces comportements est relativement faible. Le plus simple est souvent de se greffer sur des enquêtes existantes, comme cela a été fait en 2010 avec le Baromètre Santé. D'autres grandes enquêtes nationales représentatives concernant les comportements de santé telles que l'Enquête Santé et Protection Sociale (ESPS)⁶³ ou l'enquête Handicap-Santé - volet Ménages (HSM)⁶⁴ pourraient également être considérées.

3.3. Mettre en place des enquêtes longitudinales

Une limite importante des enquêtes existantes tient à leur caractère transversal qui limite les possibilités d'analyse. La mise en place d'enquêtes longitudinales permettrait d'étudier les trajectoires des joueurs, notamment pour l'analyse de la « bascule » entre joueur récréatif, problématique et pathologique, et d'identifier des effets causaux plutôt que de simples corrélations. Deux enquêtes longitudinales en cours consacrées spécifiquement à la thématique du jeu sont citées dans le rapport de Williams, Rehm et Stevens (2011) et pourraient servir de base à la réflexion :

- Williams, R. J., Hann, B., Schopflocher, D., Wood, R. T., Grinols, E. and McMillen, J. (2011).

The Quinte Longitudinal Study. Research project funded by the Ontario Problem Gambling Research Centre (Apr 1, 2006 – Feb 28, 2012). Site Internet :

<http://www.queri.ca/>

- el-Guebaly, N., Hodgins, D., Smith, G., Williams, R., Wood, R., Schopflocher, D. and

Williams, V. (2009). Leisure, Lifestyle, and Lifecycle Project (LLLP). Site Internet :

<http://lllp.ucalgary.ca/>

Une étude récente⁶⁵ analysant les parcours de 24 joueurs en traitement au CRJE estime une durée moyenne de 9,4 ans entre le début du jeu et l'apparition des problèmes liés au jeu. Ceci

⁶³ <http://www.irdes.fr/EspaceRecherche/Enquetes/ESPS/index.html>

⁶⁴ <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/enq-handicap-sante-menages-hsm.htm>

⁶⁵ Grall-Bronnec M, Bouju G, Landreat-Guillou M, Venisse J-L. Évaluation sociodémographique, clinique et du parcours de jeu d'un échantillon de joueurs pathologiques français, *L'Encéphale*, 36(6), pp.452-460, 2010.

invite à prévoir des dispositifs de très long terme. Comme pour le point précédent, on pourrait tout à fait envisager d'essayer de greffer ces projets sur de grandes cohortes généralistes existantes (« cohorte Gazel »⁶⁶ ou « cohorte Constances »⁶⁷ par exemple).

3.4. Améliorer la mesure des dommages liés aux jeux

- Identifier les dommages attribuables au jeu

Ce point est en partie lié au précédent puisque la mise en place d'enquêtes longitudinales devrait contribuer à faciliter l'identification des dommages *attribuables* au jeu. Une alternative plus simple et peu coûteuse (mais moins rigoureuse du fait du risque de biais dans les réponses) peut être de questionner directement les joueurs sur les éléments qu'ils considèrent comme des conséquences de leur comportement de jeu. A titre d'exemple, l'Enquête Suisse sur la Santé 2007 comportait la question suivante :

54	Quel impact négatif a (eu) le jeu d'argent sur votre situation personnelle dans les domaines suivants au cours des 12 derniers mois ? <i>Cochez tout ce qui convient !</i>
<hr/> <p>a) Divorce, séparation</p> <p>b) Perte d'emploi, chômage</p> <p>c) Situation financière difficile (retard dans le paiement des factures etc.)</p> <p>d) Dettes dues au jeu</p> <p>e) Poursuites / saisie sur salaire</p> <p>f) Faillite</p> <p>g) Santé psychique</p> <p>h) Tentatives de suicide</p> <p>i) Poursuites pénales</p> <p>j) Actes criminels</p> <p>k) Consommation de tabac</p> <p>l) Consommation d'alcool</p> <p>m) Consommation de médicaments</p>	

- Permettre une ventilation par type de jeu

S'il est important de documenter les comportements liés aux jeux de hasard et d'argent et leurs impacts dans leur globalité, il est également crucial, en particulier pour la conduite des politiques publiques, de pouvoir ventiler les différents indicateurs par type de jeu. La structure des questionnaires doit être pensée dans cette optique.

⁶⁶ <http://www.gazel.inserm.fr/>

⁶⁷ <http://www.constances.fr/fr/>

- Documenter plus particulièrement les dommages suivants : endettement, criminalité, suicides.

D'après les sources disponibles identifiées dans la section 2, les dommages les moins bien documentables à l'heure actuelle semblent être les suivants :

- l'endettement lié au jeu et ses conséquences en termes de poursuites et procédures notamment ;
- les infractions commises dans le but de financer les mises de jeu ou de rembourser des dettes de jeu et leurs conséquences judiciaires ;
- le nombre de suicides liés au jeu.

De manière générale, pour documenter ces dommages, trois types d'approches principales sont envisageables : (1) mener des enquêtes en population générale documentant à la fois les comportements de jeu et ses impacts ; (2) mener des enquêtes auprès de groupes de joueurs excessifs (en traitement ou en contact avec des structures d'aide) documentant spécialement les impacts ; (3) mener des enquêtes auprès de groupes d'individus ayant subis certains types de dommages (faisant face à une procédure de surendettement, ayant commis une infraction, étant en prison, s'étant suicidés, etc.) documentant spécialement les comportements de jeu. Dans la mesure du possible, la première approche est à privilégier car c'est la seule qui permet de fournir des résultats généralisables à l'ensemble de la population. A défaut, les deux autres approches peuvent néanmoins aussi être utiles, en fournissant un premier éclairage d'une part et en permettant un traitement plus approfondi de certaines problématiques d'autre part (les enquêtes en population générale sont généralement déclaratives ; on peut envisager des dispositifs plus sophistiqués – analyse de dossiers administratifs par exemple – dans le cas d'enquêtes plus ciblées).

Concernant la question spécifique de l'endettement, il pourrait être intéressant de profiter des enquêtes régulières menées par CRESUS avec l'institut CSA auprès des personnes en situation de

surendettement (voir fiche n°2 de l'annexe) pour intégrer des questions portant sur les comportements de jeu des répondants (approche de type 3).

Concernant les liens entre comportements de jeu et délits, on peut se reporter à Spapens (2008)⁶⁸ pour une revue de littérature des études internationales. Il note que les études conduites chez des joueurs en difficulté (approche de type 2) tendent à produire des pourcentages plus élevés de criminalité que les études en population générale, ce qui s'explique vraisemblablement par le public spécifique enquêté. A l'inverse, les études menées auprès d'individus ayant commis des infractions (approche de type 3) conduisent à des pourcentages assez faibles de joueurs. Cela pourrait s'expliquer par des raisons méthodologiques : certaines études s'appuient sur l'analyse des dossiers de la police ; or, les problèmes du jeu ne font pas l'objet d'un questionnement systématique lors des interrogatoires.

La question des suicides est particulièrement épineuse. Nous avons décrit précédemment la méthode de l'autopsie psychologique utilisée dans le New Brunswick, qui consiste à rechercher les cas de suicides liés au jeu parmi l'ensemble des suicides au cours d'une période donnée (type 3). D'autres dispositifs sont néanmoins envisageables. On pourrait s'inspirer, par exemple, d'une approche déjà utilisée pour étudier la mortalité chez les usagers de drogue⁶⁹. Il s'agit d'une approche relativement peu coûteuse s'appuyant sur la possibilité de recouplement de fichiers. Il s'agirait de constituer un groupe de joueurs pathologiques (approche de type 2), de recueillir leur identification et de l'apparier avec les données de l'état civil et du CépiDc quelques années plus tard, ce qui permettra de savoir lesquels d'entre eux se sont suicidés. Ce procédé est beaucoup moins lourd qu'une cohorte puisqu'il n'y a pas de suivi régulier à effectuer. Il n'y a par ailleurs aucun perdu de vue. La contrepartie est qu'on ne documente pas ce qui se passe entre le recrutement des joueurs et l'appariement des bases, ce qui peut entraîner des biais (certains

⁶⁸ Spapens T. Crime problems related to gambling : an overview. In : *Crime, addiction and the regulation of gambling*. Eds. T Spapens, A Littler et C Fijnaut. Martinus Nijhoff Publishers, 2008.

⁶⁹ Lopez D, Martineau H, Palle C, *Mortalité des personnes interpellées pour usage d'héroïne, de cocaïne ou de crack*, Tendances n°36, OFDT, 2004.

joueurs pourraient arrêter de jouer et se suicider pour une autre raison par exemple). De manière générale, il semble opportun pour cette thématique d'envisager des collaborations avec le CépiDc et l'Observatoire national du suicide, créé le 10 septembre dernier. Précisons que si l'on souhaite attribuer une valeur monétaire à ces décès prématurés selon la méthode du capital humain, des informations concernant l'âge, le sexe et la catégorie socio-professionnelle des joueurs suicidés seront utiles.

3.5. Estimer le coût de la prise en charge médico-sociale des pathologies liées aux jeux

Il est important de mieux connaître les coûts de la prise en charge médico-sociale des pathologies liées aux jeux de hasard et d'argent. Pour cela, l'étude des différents lieux et formes de prise en charge est nécessaire. Parmi les quatre niveaux du dispositif de prise en charge et de soins de la dépendance au jeu, les structures médico-sociales CSAPA sont les seules ayant fait l'objet d'enquêtes (cf section 2.5). Il conviendrait d'enquêter auprès des autres structures du dispositif afin de compléter les données disponibles sur cet aspect. Ce point est d'ailleurs souligné par le rapport de la Fédération Addiction sur les addictions sans substances⁷⁰ : « En complément d'études similaires à mener en milieu hospitalier ou auprès des acteurs de la ville, nous avons fait un focus sur ce qui se fait dans les CSAPA. » (p.69).

Les annuaires listés plus haut (section 2.5) peuvent servir de base au recensement des structures existantes. La ou les enquêtes viseraient essentiellement à déterminer le volume d'activité lié à la prise en charge de joueurs en difficulté et le montant des ressources consacrées à cette activité. Pour l'activité hospitalière, l'utilisation des données du RIM-P serait à creuser. Pour la médecine de ville, on peut envisager de se greffer sur des dispositifs d'observation existants : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (Drees/ORS/URPS) ou Baromètre santé médecins généralistes (INPES) par exemple. Le rôle des réseaux de santé, mais aussi des acteurs privés et associatifs, devrait également être étudié.

⁷⁰ <http://www.federationaddiction.fr/addictions-sans-substance-le-guide-reperes-est-paru/>

Afin d'avoir une vue complète du phénomène, il serait utile, en complément des enquêtes menées auprès des acteurs médico-sociaux, d'interroger les joueurs sur leurs contacts avec ces structures, si possible dans une enquête en population générale. On trouve un exemple de question de ce type dans l'Enquête Suisse sur la Santé 2007 :

55	<p>Avez-vous été en consultation pour des problèmes de jeux d'argent au cours des 12 derniers mois? <i>Cochez tout ce qui convient !</i></p> <p>-----</p> <p>a) Conseil / Service social..... b) Institution spécialisée dans le domaine des dépendances</p> <p>c) Groupe d'entraide</p> <p>d) Médecin généraliste</p> <p>e) Psychiatre</p> <p>f) Psychologue / psychothérapeute</p> <p>g) Centre de management des dettes..... h) Prise en charge stationnaire (hospitalisation)..... i) Amis ou proches</p> <p>j) Autres..... k) Je n'ai pas été en consultation pour des questions de jeux d'argent au cours des 12 derniers mois</p>
----	---

On pourrait tout à fait envisager d'étoffer cette question en demandant des précisions sur le nombre et la durée des contacts avec chaque structure par exemple.

Les données recueillies grâce à ces différents types d'enquêtes devraient permettre d'estimer le coût global de prise en charge des pathologies liées aux jeux de hasard et d'argent (autrement dit l'ensemble des ressources investies par la société dans cette activité), ainsi qu'un coût moyen par joueur ou, encore mieux, par profil de joueur.

3.6. Estimer le coût de la régulation du secteur des jeux

La section 2.2. a fait apparaître que la régulation du secteur des jeux était très éclatée, faisant intervenir de nombreux acteurs rattachés à des institutions variées. Bien souvent, la régulation du secteur des jeux n'est pas leur seule attribution (Bureau des Recettes à la Direction du Budget par exemple), ce qui complique encore un peu les choses. Dans un esprit assez similaire à celui décrit dans la section précédente, il pourrait être utile d'enquêter auprès de ces différents services en leur demandant de décrire précisément leur activité dans ce secteur et les ressources investies dans la réalisation de ces tâches.

Annexe : Fiches descriptives des sources d'information statistiques françaises recensées

Je me dois ici de remercier Vincent Eroukmanoff, qui a conçu une partie de ces fiches. Elles sont présentées dans cette annexe par ordre alphabétique.

Liste des fiches :

1. Annuaire des centres de soins du Centre de Référence sur le Jeu Excessif (CRJE)
2. Association CRESUS
3. Association SOS joueurs
4. Autorité de Régulation des Jeux En Ligne (ARJEL)
5. Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP)
6. Baromètre Santé 2010
7. Casier Judiciaire National (CJN)
8. Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc)
9. Comptes de l'Etat
10. Coordonnées des structures proposant une offre de soins concernant les addictions de type jeux pathologiques (Ministère de la Santé)
11. Enquête joueurs en ligne (Prévalence-e-jeu et e-enjeu)
12. Enquête sur la Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation A la Défense (ESCAPAD)
13. Fichier des interdits de jeux
14. Fichier Etat 4001
15. Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS)
16. Française des jeux (FDJ)
17. Groupe Partouche
18. Insee, Alisse
19. Insee, comptes nationaux
20. Insee, enquête « Budget de famille »
21. Jaune budgétaire « Opérateurs de l'Etat »
22. Joueurs Info Service
23. Pari Mutuel Urbain (PMU)
24. Rapports d'activité des Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie en ambulatoire (CSAPA)
25. Recueil commun sur les addictions et les prises en charge (RECAP)
26. Répertoire national des structures intervenant en addictologie
27. Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (SFMC)
28. Société Française de Casinos (SFC)
29. Syndicat National Force Ouvrière des Employés de Casinos de France
30. Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins (Tracfin)

1. Annuaire des centres de soins du Centre de Référence sur le Jeu Excessif (CRJE)

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; CRJE (Centre de Référence sur le Jeu Excessif)

Responsable ; CRJE (Centre de Référence sur le Jeu Excessif)

Financement et collaboration ; CRJE (Centre de Référence sur le Jeu Excessif)

Objectifs

Fournir un répertoire public des centres hospitaliers et des structures accueillant des joueurs à risque et pathologiques.

Méthodologie

Péodicité ; Non connue

Dates d'observation ; Non connues

Approche ; Qualitative (recueil d'informations pratiques)

Unité statistique ; Centre de soins accueillant des joueurs à risque et pathologiques

Champ d'observation ;

Méthode d'échantillonnage ; Exhaustif

Durée d'observation ; Non connue

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

Champ géographique ; France entière (y compris DOM)

Découpage géographique possible ; Découpage en 8 régions (Nord, Ouest, Est, Parisienne, Centre, Sud Ouest, Sud Est, Dom Tom)

Champ du jeu, Définition ; Joueurs à risque et pathologiques

Nombre d'unités statistiques observées ; 59

Taux de couverture ; Exhaustif

Type de recueil de données ; Non connu

Données recueillies ; Informations pratiques : chef de service, adresse, téléphone, courriel, jours et heures d'ouverture, composition de l'équipe, limites géographiques d'accueil, type d'addictions prises en charge, type de prise en charge.

Qualité et fiabilité des données ; Non connues

Délai de diffusion des résultats ; Non connu

Principal mode de diffusion des résultats ; Mise en ligne sur le site Internet du CRJE
http://www.crje.fr/ou_s_adresser.html

2. Association CRESUS

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; Association CRESUS

Responsable ; Association CRESUS

Financement et collaboration ; Association CRESUS

Objectifs

L'association « CRESUS », présente sur l'ensemble du territoire français, a pour objet de prévenir et traiter les situations d'endettement et de surendettement. Celle-ci propose toute une gamme d'actions pouvant aller de la simple écoute jusqu'au suivi des dossiers de surendettement déposés à la Banque De France en passant par la médiation bancaire et l'accompagnement budgétaire. En dépit du fait que les causes du surendettement sont souvent conjuguées (accident de la vie, contraction d'un nouveau crédit pour en rembourser un autre, ...), une partie des bénéficiaires renseigne une activité non contrôlée de jeu d'argent qui a contribué pour partie à les mener à une situation d'exclusion financière.

Méthodologie

Périodicité ; Données recueillies en continu via la permanence téléphonique ou les centres d'accueil.

Dates d'observation ; Rapport d'activité disponible depuis 2006.

Approche ; Quantitative.

Unité statistique ; Demande d'accompagnement.

Champ d'observation ; Ensemble des personnes de plus de 18 ans.

Méthode d'échantillonnage ; Recueil exhaustif de l'ensemble des demandes d'accompagnement.

Durée d'observation ; Observation recueillie en continu sur l'année.

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

Biais de sélection ; Toute les personnes pouvant prétendre à un accompagnement personnalisé ne font pas appel à cette association. En outre celle-ci n'est présente que sur 14 régions même si la permanence téléphonique permet de couvrir l'intégralité du territoire ainsi que les DOM.

Champ géographique ; France métropolitaine et DOM.

Découpage géographique possible ; Étude des demandes d'accompagnement par région.

Champ du jeu, Définition ;

Ensemble des bénéficiaires de l'association « CRESUS ». Celle-ci recueille diverses informations pour la constitution du dossier ;

- Répartition des bénéficiaires par catégorie professionnelle ;
- Répartition des bénéficiaires par situation familiale ;
- Répartition des bénéficiaires par cause d'endettement ;
- Répartition des bénéficiaires par domaine d'intervention ;
- Répartition des bénéficiaires par classe d'âge ;
- Répartition des bénéficiaires selon l'origine géographique ;
- Montant de la dette ;
- Répartition par domaine d'intervention (aide et suivi du dossier de surendettement, procédure de rétablissement, recours aux tribunaux, médiation bancaire, accompagnement budgétaire, demandes de dégrèvement).

Nombre d'unités statistiques observées ;

49 450 demandes d'accompagnements au titre de l'année 2011.

Taux de couverture ;

La permanence téléphonique couplée aux points d'accueil permet à l'association d'être présente sur l'ensemble du territoire.

Type de recueil de données ;

Données recueillies en continu via les centres d'accueil et les permanences téléphoniques.

Données recueillies ;

Données socio-démographiques ;

- Catégorie professionnelle ; Bénéficiaire de minimas sociaux, chômeur indemnisé, salarié, travailleur indépendant, auto-entrepreneur, retraité.
- Situation familiale ; divorcés, célibataires, unions libres, mariés, veuvage.
- Origine géographique ; région ou département d'appartenance.
- Classe d'âge.

Données financières :

- Cause de surendettement ; multiplication des prêts à la consommation, accession à la propriété, dettes de loyers, revenus inexistant, caducité du plan Banque De France Redepôt, factures impayées (téléphone, gaz, électricité, ...).

Qualité et fiabilité des données ;

Données recueillies suite à une demande de prise en charge par domaine d'intervention. Le bénéficiaire doit apporter les justifications nécessaires pour attester de sa situation à la fois auprès de l'association et des banques.

Délai de diffusion des résultats ;

Rapport d'activité ; N + 1 an

Principal mode de diffusion des résultats ;

Publication sous forme d'un rapport d'activité annuel.

Bibliographie ;

Rapport d'activité 2011 ; http://www.cresusalsace.org/images/stories/cresus_fede_2011_v2.pdf
Enquête CSA mars 2009 ; <http://www.csa-fr.com/index.aspx?recherche=cresus>

Observations

Cette source de données fournit de précieux renseignements quant à la trajectoire et aux facteurs qui mènent à une situation d'exclusion financière. Ces derniers peuvent être multiples et doivent être renseignés lorsque l'intéressé dépose un dossier de surendettement à la Banque De France. De ce fait, cette source d'information permettra de connaître la part des bénéficiaires de l'association « CRESUS » renseignant une activité de jeu problématique.

Cette association a par ailleurs fait réaliser deux études auprès de l'institut CSA afin d'apporter un éclairage complémentaire sur le profil socio-démographique de cette population et d'identifier plus précisément les facteurs qui les ont mené à cette situation (première vague du sondage du 23 au 28 mars 2009, seconde vague du 26 septembre au 5 octobre 2011).

Une enquête ponctuelle « Jeu et surendettement » a également été réalisée entre 2011 et 2013. Des questionnaires ont été soumis aux bénéficiaires de l'association (en partie auto-administrés et en partie administrés par téléphone). Les données recueillies ont été analysées par une doctorante en sociologie de l'Université Paris Descartes (Jeanne Piedallu, « Le rapport au jeu d'argent dans les situations d'exclusion financière ou de surendettement »).

Synthèse des derniers résultats

Le nombre de bénéficiaires accompagnés par l'association « CRESUS » est en augmentation depuis plusieurs années. Son champ d'action intervient à la fois en amont du processus de surendettement (éducation et formation à l'environnement bancaire et budgétaire) ou lorsque la situation financière de l'individu s'avère trop critique, à la constitution du dossier auprès de la

Banque De France. Le profil des bénéficiaires, ventilés par catégorie professionnelle, fait apparaître un nombre grandissant de cadres, retraités et salariés en grande difficulté évoluant dans des structures familiales souvent fragmentées (célibat, divorce).

La cause première du processus de surendettement reste la souscription excessive de prêt à la consommation (crédits « revolving ») pour lesquels les conditions d'emprunt s'avèrent plus souples comparativement aux banques traditionnelles.

3. Association SOS Joueurs

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; Association « SOS Joueurs »

Responsable ; Association « SOS Joueurs »

Financement et collaboration ; Association « SOS Joueurs »

Objectifs

« SOS Joueurs », association créée en 1990, regroupe des intervenants (psychologue, avocat, assistant social) spécialisé dans l'addiction au jeu d'argent et de hasard. Son objectif est le traitement, l'étude et la prévention du jeu pathologique. L'association anime une permanence téléphonique, des consultations et des groupes de parole.

Méthodologie

Périoridité ; Données recueillies en continu

Dates d'observation ; Informations recueillies annuellement depuis 1990.

Approche ; Quantitative.

Unité statistique ; Le joueur.

Champ d'observation ; Ensemble des individus ayant contacté l'association (entourage ou personne en difficulté avec le jeu).

Méthode d'échantillonnage ; Recueil exhaustif des données sur l'ensemble des appelants.

Durée d'observation ; Annuelle.

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

- Biais de sélection : les familles ou les joueurs en difficulté ne font pas tous appel à cette association ;
- Seuls les appels traitant du jeu sont pris en compte ici ;
- Une partie des appels n'est pas pris en compte car hors de la plage horaire de l'association.

Champ géographique ; France métropolitaine et DOM.

Découpage géographique possible ; Régional (pour la provenance géographique des appels).

Champ du jeu, Définition ;

L'association reçoit et traite l'ensemble des appelants qui peuvent être les joueurs eux mêmes ou l'entourage d'une personne présentant une consommation à risque de jeu. Le dernier rapport (2011 avec N=819) apporte de nombreuses informations socio-démographiques relatives à cette sous-population de joueurs ;

- Part des demandes d'aide concernant les jeux en ligne ;
- Répartition des demandes d'aide par offre de jeux (FDJ, PMU, Autres) ;
- Nombre de partenariats conclus avec des sites jeux ;
- Répartition de retour du média par prise de contact (Internet, PMU, FDJ, TV, Casino, entourage, ...) ;
- Répartition des appels par région ;
- Répartition des appels selon le type de joueurs :
 - o joueurs non dépendants d'un jeu de la F.D.J., joueurs saisissant l'occasion d'une demande d'aide pour un autre jeu ;
 - o joueurs dépendants uniquement d'un jeu de la F.D.J. ;

- plus fréquemment, joueurs dépendants d'un jeu de la F.D.J. et de jeux proposés par d'autres opérateurs, en particulier le P.M.U.
- Répartition des appelants par catégorie (Joueurs, conjoint, parents, autres familles, amis, professionnels, autres) ;
- Répartition par sexe ;
- Répartition par classes d'âge ;
- Répartition par situation familiale ;
- Répartition par catégorie socio-professionnelle ;
- Part des joueurs surendettés (il faut rappeler que le montant des dettes est sous-évalué ; il ne comprend que ce qui reste du capital emprunté) ;
- Part des joueurs en commission de surendettement ;
- Part des joueurs ayant commis un délit suite à l'activité de jeu ;
- Part des joueurs en invalidité (problèmes psychiatriques pathologies autres) ;
- Part des joueurs ayant une dépendance associée aux jeux (alcool, tabac, toxicomanie) ;
- Part des joueurs ayant une comorbidité autres que les dépendances associées (dépression, tentative de suicide, trouble bipolaire, maladie de Parkinson, autre trouble psychiatrique) ;
- Fréquence de la pratique de jeu (multi-hebdomadaire, hebdomadaire, multi-mensuelle, mensuelle, annuelle, inconnue) ;
- Part des demandes d'aide par type de jeu ;
 - FDJ (grattages, Rapido, Loto et Euromillions, Kéno, Copte et match, jeu en ligne, FDJNC) ;
 - PMU (réseau physique et virtuel) ;
 - Jeux de casinos (Jeux traditionnels : Black Jack, Roulette, Poker, autres jeux traditionnels ; Machines à sous et vidéo poker) ;
 - Jeux de cercles (Poker, Autres) ;
 - Jeux en ligne (Poker, Paris sportifs, Paris hippiques, Autres) ;
 - Jeux clandestins (Poker, Poker vidéo, Autres) ;
- Age de début de la pratique de jeu ;
- Nombre moyen d'année de pratique avant le premier à « SOS Joueurs » ;
- Part des joueurs ayant effectué une démarche d'interdiction volontaire (concerne les cercles de jeux et les casinos terrestres).

Nombre d'unités statistiques observées ;

819 joueurs avec des données exploitables pour une analyse statistique.

Taux de couverture ;

La permanence téléphonique couplée aux points d'accueil permet à l'association d'être présente sur l'ensemble du territoire.

Type de recueil de données ;

Données recueillies en continu via les permanences téléphoniques et les consultations.

Données recueillies ;

- Informations socio-démographiques (âge, sexe, situation matrimoniale, catégorie professionnelle)
- Situation financière (présence d'une dette de jeu, montant de la dette de jeu)
- Pratique de jeu (âge initiation au jeu, fréquence et type de jeu)
- Dépendances associées
- Tentative de suicide
- Conséquences légales (délits commis, récidive légale)

Qualité et fiabilité des données ; Vérité des données recueillies sur la base des déclarations du bénéficiaire et/ou de l'entourage.

Délai de diffusion des résultats ; N + 1 an.

Principal mode de diffusion des résultats ; Publication via un rapport d'activité

Bibliographie

Chiffres-clés du site internet de l'association « SOS Joueurs » ;

<http://www.sos-joueurs.eu/index.php?page=chiffre-cle>

Observations

Les données affichées ici ne concernent qu'une partie des contacts reçus par l'association, le reste étant trop fragmentaire pour permettre une exploitation statistique.

Synthèse des derniers résultats

L'association « SOS Joueurs » recense un ensemble d'informations sur les joueurs en difficulté avec leurs pratiques de jeu (88 % renseignent une fréquence multi-hebdomadaire). Les joueurs dépendants sont très majoritairement des hommes (78,8%) appartenant principalement à la classe d'âge 30-49 ans. Environ 64 % d'entre eux vivent en concubinage ou sont mariés. Les ouvriers et employés composent pour moitié cette sous-population alors qu'ils représentent 29 % en population générale.

Une grande partie des joueurs renseigne une situation financière dégradée suite à leur activité de jeu puisque près de 82 % d'entre eux se sont endettés, dont 7,8 % se trouvent aujourd'hui en commission de surendettement. A titre d'illustration, sur les 571 joueurs capables de renseigner leurs dettes dues aux jeux, le total en capital emprunté s'élève à 19,5 millions d'euros, soit une dette de plus 34 000 euros par joueurs.

4. Autorité de Régulation des Jeux En Ligne (ARJEL)

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; ARJEL (Autorité de Régulation des Jeux en Ligne)

Responsable ; Direction des Systèmes d'Information et de l'Évaluation (DSIE)

Financement et collaboration ; ARJEL

Objectifs

L'autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL) est une autorité administrative indépendante créée suite à la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 qui ouvre à la concurrence le secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne. Cette entité est chargée de réguler et contrôler l'offre de jeux sur Internet. A cet effet, celle-ci collecte les données en continu provenant des opérateurs de jeux de façon hebdomadaire et trimestrielle de façon à pouvoir les comportements des joueurs.

Méthodologie

Péridicité ; Données transmises par les opérateurs de jeux de façon hebdomadaire et trimestrielle.

Dates d'observation ; Publication trimestrielle et rapport d'activité annuelle depuis l'ouverture du marché des jeux en ligne (mai 2010).

Approche ; Quantitative.

Unité statistique ; Les comptes joueurs actifs (avoir engagé au moins une action de jeu sur la période concernée).

Champ d'observation ;

Population âgée de 18 ans et plus résidant en France ou dans un département d'outre-mer.

Méthode d'échantillonnage ; Données exhaustives de la population des joueurs en ligne ayant engagé une action de jeu sur la période étudiée.

Durée d'observation ; continue.

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

- Non prise en compte des joueurs n'ayant pas atteint la majorité.
- Existence d'une population de joueurs jouant sur des sites illégaux de jeux non prise en compte dans les données.

Champ géographique ; France Métropolitaine, les 4 DOM.

Découpage géographique possible ; Département.

Champ du jeu, Définition ;

L'étude des jeux d'argent et de hasard en ligne dissocie trois secteurs ;

- les paris sportifs
- les paris hippiques
- les jeux de cercle (poker)

Pour chacun d'entre eux, plusieurs indices sont disponibles ;

- le nombre de comptes
- le nombre moyen de comptes par semaine
- les mises déclinées par sport
- le taux de retour aux joueurs
- le produit brut des jeux
- Prévalence par classes d'âges

- Prévalence par sexe
- Prévalence par département
- Volume des niveaux de connexion par tranche horaire
- Taux de renouvellement des joueurs

Nombre d'unités statistiques observées ;

Année 2011 : 2,3 millions de comptes joueurs actifs totalisant 10,4 milliards d'euros de mise.
3ème trimestre 2012 : 1,1 millions de comptes joueurs actifs totalisant 239 millions d'euros de mise.

Taux de couverture ; Exhaustif.

Type de recueil de données ; Données recueillies par l'ARJEL auprès des opérateurs de jeux en ligne.

Données recueillies ;

Caractéristiques socio-démographiques (âge, département de résidence, sexe)

Type de jeux

Nombre de comptes créés

Terminaux de connexion utilisés

Moyens et fréquence de paiement enregistrés pour l'approvisionnement des comptes

Qualité et fiabilité des données ;

Délai de diffusion des résultats ;

Rapport annuel ; n+12 mois

Rapport trimestriel ; n+1 mois

Principal mode de diffusion des résultats ; Rapport trimestriel et annuel

Bibliographie

« *Les niveaux et pratiques des jeux de hasard et d'argent en 2010* », Tendance N°77, Septembre 2011, OFDT.

« *Marché des jeux en ligne : publication des données du troisième trimestre 2012* », Octobre 2012, ARJEL.

« *Rapport d'activité 2011* », Septembre 2012, ARJEL.

Observations

La mise en place de cette autorité de régulation permet de comprendre et d'étudier le comportement des joueurs suite à l'ouverture du marché des jeux d'argent et de hasard en ligne. Les données remontant des opérateurs de jeux fournissent de précieux renseignements et permettent d'apporter un premier éclairage statistique et sociologique sur cette sous-population jusque là non prise en compte par les pouvoirs publics.

Synthèse des derniers résultats

En France, au 31 décembre 2011, 2,3 millions de comptes joueurs actifs ont été enregistrés ce qui représente 1,6 millions de français (soit 3,3 % des français âgé de 18 ans et plus). En moyenne, chaque compte joueurs actifs a enregistré une dépense de 250 euros avec des différences notables enregistrées selon l'activité considérée. Ce sont principalement les parieurs hippiques qui jouent le plus fréquemment et engagent des montants plus conséquents ; 36 % misent plus de 100 euros par mois.

Au total, ce sont 10,4 milliards d'euros qui ont été misés au titre de l'année 2011 sur les sites de jeux en ligne agréés. Il est à noter enfin que si la majorité des joueurs font des jeux d'argent en ligne une activité récréative, 1 % des joueurs concentrent 53 % des mises, tous secteurs confondus (hippique, sportif, poker).

Pour en savoir plus

<http://www.arjel.fr/>

<http://www.ofdt.fr/>

5. Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP)

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP)

Responsable ; Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP)

Financement et collaboration ; Institut Kantar Media

Objectifs

L'ARPP réalise chaque année, depuis 2003, plusieurs piges publicitaires afin de :

- Veiller à l'application effective des Recommandations et conseils déontologiques ;
- Veiller sur les tendances publicitaires, de façon à repérer préocemment des courants susceptibles de porter préjudice aux consommateurs et, donc, à l'image de la publicité ;
- Mesurer et apporter la preuve de l'efficacité de l'autodiscipline.

Ces piges sont réalisées prioritairement dans des domaines situés au cœur de l'actualité et des attentes de la société, par exemple : image de la personne humaine, environnement, minorités, violence, jeux d'argent.

Méthodologie

Périodicité ; Annuelle

Dates d'observation ; mai 2010-mai 2011 ; juin 2011-août 2012

Approche ; Essentiellement qualitative (analyse du contenu des messages publicitaires)

Unité statistique ; Message publicitaire

Champ d'observation ; Tous les supports (radio, télévision, presse, bannières Internet, affichage...)

Méthode d'échantillonnage ; Exhaustif

Durée d'observation ; 12 mois environ

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

Champ géographique ; France

Découpage géographique possible ; National

Champ du jeu, Définition ; Jeux d'argent assortis de gains monétaires ou en nature, fondés entièrement ou partiellement sur le hasard ou l'incertitude d'un résultat, que ces soient accessibles en ligne ou bien « en dur ».

Nombre d'unités statistiques observées ; De juin 2011 à août 2012, 4658 messages ont été examinés

Taux de couverture ; Non connu

Type de recueil de données ; Outil AdScope de l'Institut Kantar Media et bases internes de l'ARPP

Données recueillies ;

- Type de support publicitaire
- Manquements aux règles déontologiques sectorielles (« Recommandation Jeux d'argent ») : (1) identification, véracité, loyauté ; (2) valeurs sociales ; (3) protection des mineurs ; (4) jeu responsable

- Manquements au décret du 8 juin 2010 concernant les messages de mise en garde « Jouer comporte des risques »
- Manquement aux règles déontologiques générales (violence, image de la personne humaine, code la route, comportements alimentaires, loi Evin...)

Qualité et fiabilité des données ;

Délai de diffusion des résultats ; N + 4 à 6 mois

Principal mode de diffusion des résultats ; Rapport annuel : <http://www.arpp-pub.org/Etudes.html#Ancre2>

6. Baromètre santé 2010

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; INPES

Responsable ; INPES

Financement et collaboration ; INPES

Objectifs

Depuis le début des années 1990, L'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) mène, en partenariat avec de nombreux acteurs de santé, une série d'enquêtes appelées Baromètre santé, qui abordent les différents comportements et attitudes de santé des français. Ces enquêtes sont des sondages aléatoires à deux degrés (ménage puis individu) réalisés à l'aide du système d'interview par téléphone assistée par ordinateur (ITAO). Le terrain de l'enquête 2010, confié à l'institut GFK-ISL, s'est déroulé du 22 octobre 2009 au 3 juillet 2010. Les numéros de téléphone sont générés aléatoirement à partir des racines en 01 ... 05 (numéro géographique), ce qui permet d'interroger les ménages en liste rouge.

Pour être éligible, un ménage doit comporter au moins une personne de la tranche d'âge considérée (15 à 85 ans dans le cadre du Baromètre santé 2010) et parlant le français. À l'intérieur du foyer, l'individu est sélectionné aléatoirement au sein des membres éligibles du ménage

Méthodologie

PéIODICITÉ ; Quinquennale (premier baromètre santé créé en 1992 par le CFES [Comité français d'éducation pour la santé]).

Dates d'observation ; Terrain réalisé du 22 octobre 2009 au 3 juillet 2010.

Approche ; Quantitative

Unité statistique ; L'individu

Champ d'observation ; 15 à 85 ans (dans le cadre du baromètre santé 2010).

Méthode d'échantillonnage ; Sondage aléatoire à deux degrés (ménage puis individu).

Durée d'observation ; 9 mois

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

Pour faire face à l'abandon du téléphone filaire au profit du mobile par une partie de la population présentant des caractéristiques particulières en termes de comportements de santé, un échantillon de 2 944 individus issus de ménages joignables uniquement sur téléphone mobile a été interrogé en plus des 23 605 individus possédant une ligne fixe avec un numéro géographique à leur domicile. En outre, 1 104 individus disposant d'une ligne fixe mais uniquement joignables par un numéro en 08 ou 09 ont été interrogés à partir de leur mobile, ce qui a permis d'améliorer la représentativité de l'échantillon.

Champ géographique ; Territoire national

Découpage géographique possible ; Région

Champ du jeu, Définition ;

Depuis vingt ans, ces enquêtes déclaratives répétées alimentent une base de données qui permet d'établir un état des lieux, des perceptions, attitudes et comportements des personnes résidant en France. Ce dispositif d'enquête permet une surveillance conjointe de la perception des risques et des comportements de santé et sa répétition rend possible le suivi de leurs évolutions dans le temps.

Afin de limiter la durée du questionnement pour les individus les moins concernés, un filtre a été appliqué. Il consistait en une première question générale sur la fréquence du jeu et les sommes engagées au cours de l'année passée. Dès lors, seuls les « joueurs actifs », c'est-à-dire les personnes ayant joué de manière répétée au cours des douze derniers mois (52 fois ou plus) ou ayant mis en jeu des sommes conséquentes (500 euros ou plus) étaient invités à répondre aux autres questions du module jeu.

- Prévalence du jeu en population générale
- Prévalence du jeu au cours des 12 derniers mois
- Prévalence du jeu au cours des 30 derniers jours
- Prévalence déclinée par type de jeu, par genre, par sexe, par âges, par catégories socioprofessionnelles, par niveau d'éducation
- Prévalence du jeu excessif et problématique
- Étude globale du niveau des dépenses
- Étude des niveaux de dépense par type de jeu
- Étude de la fréquence de jeu
- Age à l'expérimentation
- Présence de comorbidités (consommation de tabac, d'alcool, cannabis et autres produits psycho-actifs).

Nombre d'unités statistiques observées ; 27 653 individus âgés de 15 à 85 ans.

Taux de couverture ; Enquête représentative de la population française.

Type de recueil de données ;

Données recueillies auprès d'un échantillon de 27 653 individus âgés de 15 à 85 ans via entretien téléphonique réalisé à l'aide du système d'interview par téléphone assistée par ordinateur (ITAO) entre le 22 octobre 2009 et le 3 juillet 2010.

Données recueillies ;

- Variable socio-démographique
- Montant des mises de jeu
- Age à l'initiation
- Consommation de tabac
- Consommation d'alcool
- Consommation de substances psycho-actives

Qualité et fiabilité des données ;

Les données ont été pondérées par le nombre d'individus éligibles et de lignes téléphoniques au sein du ménage (afin de calculer la probabilité d'inclusion de chaque individu, notamment pour compenser le fait qu'un individu d'un ménage nombreux a moins de chance d'être tiré au sort), et calées sur les données de référence nationales de l'INSEE les plus récentes au moment de la préparation de la base de données du Baromètre santé 2010, à savoir celles de l'enquête Emploi 2008.

Délai de diffusion des résultats ;

N + 2.

Principal mode de diffusion des résultats ;

Publication sous forme de rapport et de 4 pages.

Bibliographie ;

Les niveaux et pratiques des jeux d'argent et de hasard en France en 2010, Tendances N° 77, septembre 2011, OFDT.

Observations

Les connaissances tirées des Baromètres santé ont été conçues pour servir à l'ensemble des acteurs concernés par la prévention, l'éducation pour la santé et la promotion de la santé (professionnels de santé, travailleurs sociaux, chercheurs, intervenants, enseignants...), ainsi que par les décideurs politiques. Ils disposent ainsi d'éléments scientifiques (indicateurs quantifiés) pour communiquer sur les grandes questions de santé et engager des actions sur la foi de faits validés par la communauté scientifique. Ces enquêtes servent notamment à l'élaboration des campagnes de communication et à l'évaluation des politiques publiques. Elles permettent de mieux comprendre les attentes de la population et des professionnels et constituent donc le préalable indispensable à la définition et la mise en place d'actions de prévention et d'éducation pour la santé cohérentes, efficaces et mieux ciblées sur des types de populations ou dans certaines régions.

Synthèse des derniers résultats

Près d'une personne sur deux (47,8 %) âgée de 18 à 75 ans (figure 1) déclare avoir joué de l'argent au cours des 12 derniers mois. Une grande majorité des personnes qui jouent le font assez occasionnellement et n'investissent que d'assez petites sommes d'argent. En effet, seul un peu plus d'un joueur sur cinq (soit 10,9 % de la population générale) joue régulièrement dans l'année (52 fois ou plus) et un peu moins d'un sur dix (soit 4,7 % de la population générale) déclare dépenser dans l'année plus de 500 euros.

Les joueurs actifs, c'est-à-dire ayant joué au moins 52 fois et/ou dépensé au moins 500 euros au cours des douze derniers mois (figure 1 et encadré), représentent 12,2% de la population générale (15,6 % des hommes et 8,8 % des femmes).

7. Casier Judiciaire National (CJN)

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; Sous-direction de la statistique et des études (SDSE) (Secrétariat Général, Ministère de la Justice)

Responsable ; Odile Timbart - Ministère de la Justice, SDSE – 13 place Vendôme 75001 Paris

Financement et collaboration ; Ministère de la Justice

Objectifs

Objectifs généraux :

- centraliser les informations relatives au passé pénal d'un délinquant
- améliorer la connaissance des infractions sanctionnées par les juridictions, des procédures de jugement, nature et quantum des peines prononcées et profil socio-démographique des condamnés.

Méthodologie

Périodicité ; Recueil en continu

Dates d'observation ; Depuis 1984

Approche ; Quantitative

Unité statistique ;

- Condamnation (rendue à l'encontre d'une personne, elle peut comporter plusieurs peines et sanctionner plusieurs infractions)
- Infraction
- Condamné (un individu peut être condamné plusieurs fois au cours de la même année)
- Peine

Champ d'observation ; Condamnations prononcées pour crime, délit ou contravention de 5ème classe.

Méthode d'échantillonnage ; Exhaustif

Durée d'observation ; Recueil en continu

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

- Les affaires pour lesquelles sont prononcées une relaxe ou un acquittement ne sont pas inscrites dans le Casier judiciaire
- Toutes les infractions à la loi pénale ne sont pas élucidées, parmi celles qui le sont, certaines sont classées sans suite et ne sont pas sanctionnées par un jugement. Pour d'autres, des voies judiciaires alternatives à la poursuite (médiation pénale) peuvent être utilisées
- Certaines infractions à la législation fiscale et douanière sont réglées par des voies non judiciaires
- Les condamnations amnistierées ne sont pas inscrites dans le Casier dès que la loi est promulguée ce qui entraîne une baisse sensible des effectifs de condamnations les années d'amnistie.

Champ géographique ; France entière (y compris DOM)

Découpage géographique possible ; Tribunal d'instance

Champ du jeu, Définition ; Condamnations en lien avec des infractions à la législation sur les loteries et jeux de hasard

Nombre d'unités statistiques observées ; En 2011, 230 condamnations ont été prononcées pour infraction à la législation sur les jeux loteries et jeux de hasard.

Taux de couverture ; 100 %

Type de recueil de données ; Greffe des juridictions

Données recueillies ;

- Caractéristiques individuelles : identité, sexe, âge, nationalité, département de naissance, âge à l'infraction, âge à la décision (variables calculées)
- Caractéristiques judiciaires : procédure (juridiction, comparution, signification, recours, détention provisoire, durée de la procédure), décision (date, type de décision, nature de la mesure...), infractions (6 types d'infractions en cas d'infractions multiples).

Qualité et fiabilité des données ;

Bonne, estimation à 2 % d'erreurs (saisie et double-comptes)

Délai de diffusion des résultats ; n+1 environ

Principal mode de diffusion des résultats ; Rapports annuels « Les condamnations ». Années 2004 à 2011 disponibles en ligne : <http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/etudes-statistiques-10058/les-condamnations-inscrites-au-casier-judiciaire-en-2011-25102.html>

Bibliographie ;

8. Centre d'épidémiologie sur les causes médicales des décès (CépiDc)

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; CépiDc (laboratoire Inserm)

Responsable ; Directeur de l'unité : Grégoire Rey

Financement et collaboration ; Insee

Objectifs

- Elaborer la statistique nationale des causes médicales de décès
- Fournir les indicateurs démographiques de mortalité de base
- Décrire les évolutions des composantes de la mortalité

Méthodologie

Périodicité ; Recueil en continu

Dates d'observation ; Depuis 1968

Approche ; Quantitative

Unité statistique ; Décès

Champ d'observation ; Population générale / décès domiciliés

Méthode d'échantillonnage ; Exhaustif

Durée d'observation ; Permanente (en continu)

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

Les informations sur les décès qui font l'objet d'une investigation médico-légale ne sont pas toujours transmises à l'Inserm, ce qui induit dans la statistique une sous-représentation de certaines causes (en particulier des décès par mort violente).

Champ géographique ; France entière (DOM compris)

Découpage géographique possible ; Département

Champ du jeu, Définition ; Codes CIM-10 : F63.0 « jeu compulsif ou pathologique » et Z72.6 « problèmes liés aux jeux et paris ».

Nombre d'unités statistiques observées ; 0

Taux de couverture ;

100 % des certificats de décès sont enregistrés par l'Inserm, mais il existe une sous-déclaration des causes médicales de décès pour les morts violentes car certains instituts médico-légaux ne transmettent aucune information.

Type de recueil de données ;

Il existe aujourd'hui deux modalités pour établir un certificat de décès :

- la certification électronique des décès,
- la certification papier.

Données recueillies ;

- Certificat de décès (anonyme)= commune de décès, commune du domicile, date de décès, date de naissance, sexe, causes de la mort, comorbidité et informations complémentaires (décès lié à une grossesse, autopsie et lieu de décès)

- Bulletin 7 (anonyme)= informations d'état civil : date et lieu de naissance, état matrimonial, CSP, lieu de domicile, date et lieu du décès.

Qualité et fiabilité des données ; La CIM-10 est utilisée comme nomenclature de causes de décès depuis 2000. Il est vraisemblable que les codes CIM-10 qui pourraient permettre d'identifier les suicides liés au jeu ne sont pas correctement identifiés puisque l'interrogation de la base de données ne permet d'identifier aucun cas.

Délai de diffusion des résultats ; n + 24 mois

Principal mode de diffusion des résultats ; Base de données interrogeable en ligne (1979-2010) : <http://www.cepidc.inserm.fr/inserm/html/index2.htm>

Bibliographie ;

9. Comptes de l'Etat

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; Direction générale des finances publiques

Responsable ; Direction générale des finances publiques

Financement et collaboration ; Direction générale des finances publiques

Objectifs

Fournir aux citoyens, aux parlementaires, et aux gestionnaires une information transparente, fiabilisée et enrichie sur la situation patrimoniale de l'État

Méthodologie

Péodicité ; Annuelle

Dates d'observation ; Depuis 2006

Approche ; Quantitative

Unité statistique ; Recettes et dépenses de l'Etat

Champ d'observation ;

Méthode d'échantillonnage ; Exhaustif

Durée d'observation ; Permanente

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

Champ géographique ; France entière

Découpage géographique possible ; National

Champ du jeu, Définition ; Opérateurs de jeux de hasard et d'argent

Nombre d'unités statistiques observées ;

Taux de couverture ; Exhaustif

Type de recueil de données ; Montant des prélèvements effectués auprès des opérateurs de jeu et alimentant le budget de l'Etat

Données recueillies ;

- Produit des jeux exploités par la FDJ
- Prélèvement sur le produit des jeux dans les casinos
- Prélèvement sur les paris hippiques et pari mutuel
- Prélèvement sur les paris sportifs
- Redevance sur les paris hippiques en ligne
- Prélèvements sur les jeux de cercle
- Prélèvements sur les jeux et paris en ligne
- Contributions sociales sur les produits des jeux (casinos et FDJ)
- Prélèvements sur les jeux commercialisés par la FDJ

Qualité et fiabilité des données ; Les comptes sont certifiés par la Cour des comptes.

Délai de diffusion des résultats ; n + 6 mois

Principal mode de diffusion des résultats ; Rapport

Bibliographie ;

<http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/le-budget-et-les-comptes-de-letat/les-comptes-de-letat.html>

10. Coordonnées des structures proposant une offre de soins concernant les addictions de type jeux pathologiques (Ministère de la Santé)

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; Direction Générale de la Santé (DGS, Ministère de la Santé)

Responsable ; Direction Générale de la Santé (DGS, Ministère de la Santé)

Financement et collaboration ; Direction régionale des Affaires sanitaires et sociales (DRASS) et Agences Régionales de l'Hospitalisation (ARH)

Objectifs

Connaître l'offre existante concernant la prise en charge des addictions de type jeux pathologiques, développée par les structures sanitaires et médico-sociales impliquées dans le dispositif de prise en charge des addictions, tel que défini par la circulaire DGOS/DGS du 16 mai 2007.

Méthodologie

Péodicité ; Non connue

Dates d'observation ; début 2010

Approche ; Qualitative (recueil d'informations pratiques)

Unité statistique ; Structure sanitaire et médico-sociale impliquée dans la prise en charge des addictions de type jeux pathologiques

Champ d'observation ; Structures sanitaires et médico-sociales impliquées dans le dispositif de prise en charge des addictions

Méthode d'échantillonnage ; Exhaustif

Durée d'observation ; Non connue

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

Champ géographique ; France entière (y compris DOM)

Découpage géographique possible ; Département et région

Champ du jeu, Définition ; Jeu pathologique

Nombre d'unités statistiques observées ; 152

Taux de couverture ; Non connu

Type de recueil de données ; Données recueillies grâce à une enquête déployée auprès des DRASS et ARH

Données recueillies ; Coordonnées des structures : adresse et téléphone

Qualité et fiabilité des données ; Les numéros de téléphone fournis sont les plus souvent ceux de la consultation hospitalière ou du CSAPA. Plus rarement, il s'agit du standard de l'établissement hospitalier.

Délai de diffusion des résultats ; Non connu

Principal mode de diffusion des résultats ; Tableau en ligne :
http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/annuaire_DGOS_CRJE-2.pdf

Bibliographie ;

Observations

Le tableau sera prochainement complété en intégrant les structures médico-sociales de proximité offrant une prise en charge des addictions du type jeux pathologiques.

11. Enquête joueurs en ligne

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT), Observatoire des Jeux (ODJ).

Responsable ; Marie-Line Tovar (OFDT), Jean-Michel Costes (ODJ).

Financement et collaboration ; OFDT et ODJ.

Objectifs

Face à l'offre illégale grandissante sur Internet, la France a, par la loi du 12 mai 2010, organisé une « ouverture maîtrisée à la concurrence » du marché des jeux d'argent et de hasard (JAH) en ligne dans trois domaines : les paris sportifs, les paris hippiques et le poker. Deux ans après la promulgation de la loi, au 4ème trimestre 2012, L'observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) et l'Observatoire des Jeux (ODJ) ont mené en 2012 deux enquêtes coordonnées pour approcher le phénomène des JAH chez les internautes français jouant en ligne.

Méthodologie

Périodicité ; Première enquête réalisée suite à l'ouverture du marché des jeux en ligne.

Dates d'observation ; 4ème trimestre 2012.

Approche ;

L'observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) et l'observatoire des Jeux (ODJ) ont mené en partenariat deux enquêtes sur ces activités. La première (Prévalence-e-JEU 2012), réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population française adulte, permet d'estimer la prévalence des JAH en ligne, au sein de la population générale. La seconde (e-ENJEU 2012), conduite auprès d'un échantillon d'internautes, permet de décrire les profils des personnes concernées, les pratiques de jeux, et leurs impacts.

Unité statistique ; L'individu.

Champ d'observation ; Population âgée de 18 ans et plus résidant en France.

Méthode d'échantillonnage ;

La première (Prévalence-e-JEU 2012), réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population française adulte, permet d'estimer la prévalence des JAH en ligne, au sein de la population générale. La seconde (e-ENJEU 2012), conduite auprès d'un échantillon d'internautes dont la structure sociodémographique a été calée sur celle de l'ensemble des internautes français, permet de décrire les profils des personnes concernées, les pratiques de jeux, et leurs impacts.

Durée d'observation ; Continue sur la période de collecte des données.

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

Biais inhérent à toute enquête auto-administrée.

Champ géographique ; France métropolitaine.

Découpage géographique possible ; National.

Champ du jeu, Définition ;

L'étude des jeux d'argent en ligne se focalise essentiellement sur la pratique de cette activité au cours des 12 derniers mois. Cette prévalence est ensuite déclinée par type de jeu pour rendre compte au mieux du niveau des pratiques. Ces informations peuvent ensuite être croisées avec certaines variables socio-démographiques et des variables propres à l'environnement de jeu afin d'estimer par exemple la part des individus jouant sur l'offre non réglementée.

Huit familles de jeu ont ainsi été distinguées dans l'enquête :

- La Française des Jeux

- Les autres jeux de tirage / grattage
- Le poker
- Les machines à sous
- Les jeux de casinos (hors poker et machines à sous)
- Les paris sportifs
- Les paris hippiques
- Les autres jeux

Nombre d'unités statistiques observées ;

La première (Prévalence-e-JEU 2012), réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population française adulte, recense 2 761 Français âgés de 18 ans et plus.

La seconde (e-ENJEU 2012), conduite auprès d'un échantillon d'internautes, recense 4236 individus âgés de 18 ans et plus.

Taux de couverture ;

La représentativité des deux échantillons est assurée par un calage sur marge.

Type de recueil de données ;

La première enquête a été réalisée dans le cadre de l'étude intitulée « Observatoire des usages Internet » de Médiamétrie avec le système d'interviews par téléphone assistées par ordinateur (CATI).

La seconde enquête a été réalisée à partir du panel d'internaute « Le Carré des Médias » de Médiamétrie (base de 830 000 adresses) en utilisant le système d'interview par Internet assistée par ordinateur (CAWI).

Données recueillies ;

Les données recueillies sont de différentes natures :

- Informations socio-démographiques (sexe, âge, PCS, niveau de diplôme, statut matrimonial) ;
- Type de jeu pratiqué (prévalence par type de jeu, part des joueurs exclusifs) ;
- Informations relatives à l'environnement de jeu (nom de domaine des sites, présentation de la carte d'identité, nombre de sites fréquentés, nombre d'inscriptions réalisées) ;
- Niveau des mises ;
- Étude des supports, lieux et habitudes de jeu ;
- Étude des opinions sur l'apport des jeux en ligne comparativement aux jeux traditionnels.

Qualité et fiabilité des données ;

NOMBREUSES vérifications quant à la représentativité des échantillons, la cohérence des réponses, etc. Pondération et recodage conformes aux recommandations méthodologiques internationales.

Délai de diffusion des résultats ;

N+1 an.

Principal mode de diffusion des résultats ;

Publication sous forme de rapports et de notes.

Bibliographie ;

« Les niveaux et pratique des jeux d'argent et de hasard en 2010 », Tendances N° 77, OFDT, Septembre 2011.

« Les jeux d'argent et de hasard sur Internet en France en 2012 », Tendances N° 85, OFDT/ODJ, Juin 2013.

ARJEL. (2013). Le marché français des jeux d'argent et de hasard en ligne Bilan 2012.

Observations

La loi du 12 mai 2010 ouvre à la concurrence trois domaines de jeux d'argent et de hasard : les paris sportifs, les paris hippiques et le poker. La loi confie la régulation de ce marché à une autorité administrative indépendante : l'ARJEL, Autorité de régulation des jeux en ligne, qui attribue les agréments aux opérateurs et contrôle leur activité.

Les pratiques ludiques peuvent toutefois s'exercer sur des sites illégaux (domaines non-ouverts par la loi de 2010 tels que les jeux de casinos ou les machines à sous, ou sites Internet de jeux dans les domaines ouverts par la loi mais n'ayant pas reçu l'agrément de l'ARJEL) ou des sites se présentant comme étant hors du cadre de la loi (sites de « jeux gratuits », même si dans la réalité certains de leurs visiteurs déclarent y dépenser de l'argent dans l'espérance d'un gain). Ces activités de jeu sont regroupées sous le terme de : pratiques de jeu « sur l'offre non régulée ».

Synthèse des derniers résultats

Deux ans après l'adoption de son cadre réglementaire, ces deux enquêtes nous permettent de faire le point sur les pratiques du jeu d'argent et de hasard sur Internet.

Cette pratique est partagée par 3,7 % de la population française. Si elle est majoritairement régulée, la frontière entre l'offre légale et l'offre non régulée est mouvante et incertaine, à l'image de la perception que peuvent en avoir les joueurs. Si les activités de jeux en ligne conservent majoritairement une dimension ludique non problématique, elles induisent pour une part importante des joueurs des risques d'addiction (10,4 % des joueurs en ligne ont des pratiques à risque modéré) ou des problèmes avérés nécessitant sans doute une prise en charge sanitaire et sociale (6,6 % sont des « joueurs excessifs »). Ces données confirment que ces activités sur Internet sont plus à risque que sur l'offre de jeu traditionnelle. Ce risque est encore majoré pour certaines catégories de jeu, notamment celles qui ne font pas partie du champ ouvert et régulé par la loi. Il semble d'ailleurs que la part de cette activité se déroulant sur l'offre régulée, si elle s'avère dominante, est loin d'être exclusive.

12. Enquête sur la santé et les consommations lors de la journée d'appel et de préparation à la défense (ESCAPAD)

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT).

Responsable ; Marie-Line Tovar, OFDT, 3 avenue du Stade de France 93218 Saint-Denis la Plaine Cedex.

Financement et collaboration ; Mission Liaison Partenariat (MLP), (Direction du service national, Secrétariat général pour l'administration, Ministère de la défense).

Objectifs

- Appréhender les attitudes et les comportements des jeunes, arrivant à la fin de l'adolescence, relatifs à leur consommation de jeux hasard et d'argent, leur santé et leurs modes de vie.
- Mesurer les évolutions de ces comportements et de ces pratiques au fil du temps.

Méthodologie

Périodicité ; triennale

Dates d'observation ; 2000, 2001, 2002, 2003 (pas d'enquête en 2004), 2005, 2008, 2011

Approche ; Quantitative

Unité statistique ; Individu

Champ d'observation ;

Métropole : jeunes de 17 ans
Dom-Com : jeunes de 17-18 ans

Méthode d'échantillonnage ; Enquête exhaustive à une période donnée.

Durée d'observation ;

- de 2000 à 2003, enquête sur 2 journées
- 2005 : extension de la période de passation de mars à fin juin
- 2008 : période 15 jours en métropole (début avril) et période d'un mois dans les Dom-Com (avril)
- 2011 : une semaine et demie (du 14 au 22 mars 2011)

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

Absence des jeunes de nationalité étrangère résidents sur le territoire français et des jeunes ne participant pas à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) (mais le caractère quasi-obligatoire de la JDC lui assure une bonne participation, estimée à 90 %).

Champ géographique ; France Métropolitaine, les 4 DOM et les 2 COM

Découpage géographique possible ; Départements

Champ du jeu, Définition ;

L'étude des jeux d'argent et de hasard est divisée en deux angles d'étude :

- Les pratiques de jeux via le réseau physique
- Les pratiques de jeux sur internet

Étude de la prévalence de l'expérimentation (avoir déjà joué à un jeu de hasard et d'argent au cours de sa vie) et des joueurs année (au moins une pratique au cours des 12 derniers mois) déclinée par type de jeu et par type de support (réseau physique et/ou virtuel).

Nombre d'unités statistiques observées ;

Après contrôle des données et filtrage sur l'âge, 29 143 questionnaires sont exploitables en 2011 (dont 27 402 en métropole).

Taux de couverture ; 96 %

Type de recueil de données ; Enquête par questionnaire auto-administré anonyme. Les personnes encadrant les appelés présentent l'enquête (en rappelant les conditions de garantie de l'anonymat et l'intérêt d'une telle étude), distribuent et collectent les questionnaires.

Données recueillies ;

Le questionnaire 2011 comprend 35 questions (dont une libre) :

- caractéristiques socio-démographiques (sexe, âge, caractéristiques scolaires et familiales)
- santé physique et mentale, mode de vie, loisirs et sociabilité - Module sur l'usage de produits illicites :
- fréquence de la consommation et type de produits consommés - âge à l'expérimentation
- polyconsommation

Pour le cannabis : contextes d'usage et quantités consommées modes de consommation et repérage de l'usage problématique

- Nouveau module sur Internet
- Nouveau module sur les jeux d'argent et de hasard

Questions nouvelles portant sur :

- l'injection de drogues par voie intraveineuse
- le moyen d'approvisionnement en tabac et en cannabis

Qualité et fiabilité des données ;

Nombreuses vérifications quant à la représentativité des échantillons, la cohérence des réponses, etc. Pondération et recodage conformes aux recommandations méthodologiques internationales.

Délai de diffusion des résultats ; Publication : n + 14 mois

Principal mode de diffusion des résultats ; Rapport

Bibliographie ;

Observations

Grâce à la mise en place de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), cette enquête permet de toucher l'ensemble des jeunes d'une classe d'âge (scolarisés ou non, filles et garçons), à un âge stratégique quant aux pratiques et consommations de jeux d'argent.

Les échantillons constitués dans les Dom et les Com permettent d'obtenir des données détaillées et comparables à celles de la métropole.

13. Fichier des interdits de jeu

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; Ministère de l'intérieur, sous-direction des libertés publiques, bureau des cercles et jeux

Responsable ; Ministère de l'intérieur

Financement et collaboration ; Ministère de l'intérieur

Objectifs

Tout joueur compulsif peut demander au ministère de l'intérieur de figurer sur la liste des interdits de jeux volontaires en vue de se protéger contre sa propre addiction et de se voir refuser l'accès aux casinos. En principe, les casinos qui détiennent obligatoirement le fichier des interdits de jeu, doivent vérifier que le joueur n'est pas inscrit sur la liste.

Le ministère de l'intérieur est en charge de la gestion des demandes, décide des interdictions et administre le fichier national informatisé des interdits de la sous-direction des libertés publiques.

Méthodologie

Périodicité ; Continue

Approche ; Quantitative.

Unité statistique ; L'individu

Champ d'observation ; Recueil exhaustif de l'ensemble des demandes d'interdiction de jeu

Méthode d'échantillonnage ; Recueil d'informations socio-démographiques sur l'ensemble des individus effectuant cette démarche personnelle.

Durée d'observation ; Permanente.

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ; Biais de sélection ; L'interdiction de jeu est une démarche personnelle et volontaire. Celle-ci doit être effectuée par la personne elle-même (sauf cas de tutelle et de curatelle).

Champ géographique ; Territoire national (France et outre-mer).

Découpage géographique possible ; National.

Champ du jeu, Définition ; L'interdiction est le résultat d'une démarche volontaire prise à l'initiative du joueur (sauf cas de tutelle et de curatelle). Pour être effective, la personne doit envoyer une demande écrite ou figurer son état-civil à la sous-direction des libertés publiques du ministère de l'intérieur. L'interdiction est valable pour une durée de trois ans non réductibles dans toutes les salles de jeux, casinos, cercles de jeux et sites de jeu en ligne agréés par l'ARJEL.

Nombre d'unités statistiques observées ; Au 1er janvier 2013 ; 34 739 interdits de jeu.

Taux de couverture ; L'ensemble des demandes d'interdiction de jeux sont prises en compte. Dès réception du courrier au bureau des cercles et jeux, l'individu est convoqué pour vérifier authenticité de la demande et expliquer les modalités de l'interdiction volontaire de jeux.

Type de recueil de données ; Données recueillies en continu.

Données recueillies ; Etat-civil (nom, prénom, date de naissance).

Qualité et fiabilité des données ; Données recueillies suite à l'entretien pour authentifier la demande.

Délai de diffusion des résultats ; N+1 an.

Principal mode de diffusion des résultats ; Publication via un rapport d'activité annuel.

Bibliographie ; <http://www.arjel.fr/IMG/pdf/interdits-2012.pdf>

Observations

En 2012, 527 millions d'interrogations du fichier des interdits de jeux ont été réalisées par les opérateurs agréés soit une moyenne de 16 requêtes par seconde. Correspondant à environ 44 millions d'interrogations du fichier par mois. Chaque joueur a été contrôlé en moyenne 50 fois sur l'année.

Entre 4% et 5% des inscrits sur le fichier des interdits de jeux ont tenté d'ouvrir mensuellement un compte joueur auprès d'un opérateur. On évalue ce chiffre à 9,6% pour l'année entière. Cette proportion est stable depuis l'ouverture du marché des jeux en ligne

Synthèse des derniers résultats

Depuis l'ouverture du marché des jeux en ligne, le nombre de personnes inscrites sur le fichier des interdits de jeux a peu fluctué ;

- Avant l'ouverture ; 32 587 personnes inscrites ;
- Au 1^{er} janvier 2013 ; 34 739 personnes inscrites (+ 6,6%).

Lors de chaque demande d'ouverture d'un compte joueur, l'opérateur agréé interroge le fichier des interdits de jeux sur les bases de l'état civil communiqué par le joueur (nom, prénom, date de naissance). Au titre d'une mise à jour, cette même opération est effectuée mensuellement par les opérateurs pour tous les joueurs disposant d'un compte joueur.

14. Fichier Etat 4001

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; Direction centrale de la police judiciaire

Responsable ; Direction centrale de la police judiciaire

Financement et collaboration ; Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDPR)

Objectifs

Relever les faits constatés (crimes et délits) par les services de police, de gendarmerie et la préfecture de police de Paris

Méthodologie

Périorodicité ; En continu

Dates d'observation ; Depuis 1972

Approche ; Quantitative

Unité statistique ; Crime, délit

Champ d'observation ; Crimes et délits portés à la connaissance des services ou découverts par ceux-ci

Méthode d'échantillonnage ; Exhaustif

Durée d'observation ; Permanente

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

Champ géographique ; France métropolitaine et outremer

Découpage géographique possible ; Département

Champ du jeu, Définition ; Délits des courses et des jeux

Nombre d'unités statistiques observées ;

Taux de couverture ; Concerne exclusivement les faits faisant l'objet d'une procédure judiciaire transmise au parquet (à la suite d'une plainte ou d'une enquête de police pour les faits les plus graves). Sont donc exclues :

- les contraventions de toute nature et les délits routiers qui, tout en étant portés à la connaissance des services, ne sont pas enregistrés dans l'outil de statistique officiel ;
- l'intégralité des infractions au séjour des étrangers et des faits portés sur la main courante ;
- les infractions constatées par d'autres institutions (douanes, inspections du travail, répression des fraudes...)

Type de recueil de données ; La Direction centrale de la police judiciaire assure la collecte et la classification.

Données recueillies ;

L'état 4001 comprend 107 index qui peuvent faire l'objet de cinq grands regroupements :

- atteintes aux biens
- atteintes aux personnes (ou atteintes volontaires à l'intégrité physique)
- infractions révélées par l'action des services
- escroqueries et infractions économiques et financières
- autres infractions

L'État 4001 comprend également :

- un taux d'élucidation ventilé selon le type de faits.
- des informations très synthétiques sur les personnes mises en cause (mineures, majeures selon le sexe).

Qualité et fiabilité des données ; Les limites de l'état 4001 ont été soulignées dans un avis sur le projet de loi de finances pour 2012, tome XIX Sécurité, par Mme Eliane Assassi, sénatrice (<http://www.senat.fr/rap/a11-112-19/a11-112-192.html>).

Délai de diffusion des résultats ; n + 3 mois

Principal mode de diffusion des résultats ; Rapport annuel « Crimes et délits par département » publié par l'ONDRP :

<http://www.inhesj.fr/fr/ondrp/les-publications/crimes-et-delits-par-departement>

Bibliographie ;

15. Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS)

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES)

Responsable ; Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES)

Financement et collaboration ; Ministère de l'économie et des finances, Ministère des affaires sociales et de la santé, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

Objectifs

Répertoire national destiné à dresser et tenir, de façon permanente, l'inventaire des équipements du domaine sanitaire et social. Poursuit 3 objectifs principaux :

- disposer d'informations précises et mises à jour en continu sur les établissements et services des secteurs sanitaire, médico-social et social et ceux de formation aux professions de ces secteurs, soumis à autorisation préalable en application des dispositions du Code de la santé publique et du Code de l'action sociale et des familles ;
- constituer un référentiel, partagé par l'ensemble des acteurs des domaines sanitaire, médico-social et social ;
- mettre ces informations à la disposition du public et des organismes qui en font la demande.

Méthodologie

Périorodicité ; En continu

Dates d'observation ;

Approche ; Répertoire

Unité statistique ; Etablissement

Champ d'observation ;

Le champ de FINESS couvre trois domaines :

1) Domaine sanitaire :

- Etablissements relevant de la loi hospitalière
- Autres établissements de soins et de prévention
- Laboratoires, pharmacies et autres établissements à caractère sanitaire

2) Domaine social :

- Etablissements et services d'accueil, d'hébergement, d'assistance et de réadaptation
- Etablissements pour l'enfance handicapée
- Etablissements pour les adultes handicapés
- Etablissements pour les personnes âgées
- Etablissements pour la protection de l'enfance
- Etablissements pour les adultes en difficulté
- Etablissements pour l'aide à la famille

3) Domaine de la formation sanitaire et sociale :

- Etablissements de formation des personnels paramédicaux et sociaux.

Méthode d'échantillonnage ; Exhaustif

Durée d'observation ; Permanente

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

Champ géographique ; France métropolitaine et outremer

Découpage géographique possible ; Commune

Champ du jeu, Définition ; Prise en charge du jeu pathologique

Nombre d'unités statistiques observées ;

Taux de couverture ;

Type de recueil de données ;

Les données sont enregistrées dans le répertoire soit par le biais de guichets d'enregistrement soit via des flux de données numériques ou bien dans le cadre de procédures particulières.

Données recueillies ;

Liste des champs d'un export simple :

- Numéro FINESS
- SIRET (pour les établissements) ou SIREN (pour les entités juridiques)
- APE
- Raison sociale
- Complément distribution
- Adresse
- Lieudit/BP
- Code postal
- Libelle routage
- Tel
- Fax

Qualité et fiabilité des données ;

Aucune information de caractère historique n'est gérée dans FINESS. Il n'est donc pas possible à un instant donné de reconstituer l'historique des évènements.

Délai de diffusion des résultats ;

Principal mode de diffusion des résultats ; Base de données consultable en ligne :
<http://finess.sante.gouv.fr/jsp/rechercheAvancee.jsp>

Bibliographie ;

Observations

La consultation du répertoire est gratuite mais nécessite l'approbation des conditions générales d'utilisation.

16. Française des Jeux (FDJ)

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; Française Des Jeux (FDJ)

Responsable ; Française Des Jeux (FDJ)

Financement et collaboration ; Française Des Jeux (FDJ)

Objectifs

Les données recueillies en continu via un système de centralisation de l'information permettent de suivre l'évolution du comportement des joueurs à travers les sommes engagées et les types de jeux les plus plébiscités. Elles permettent ainsi de connaître le chiffre d'affaire total réalisé par famille de jeux, le taux de retour aux joueurs ainsi que le produit brut dégagé.

Méthodologie

Péodicité ;

Données traitées en continu, disponibles annuellement via le rapport d'activité de la Française Des Jeux.

Dates d'observation ;

Rapport financier et d'activité disponible sur le site de la FDJ depuis 2006.

Approche ;

Quantitative.

Unité statistique ;

La mise de jeu.

Champ d'observation ;

Ensemble des individus âgés de 18 et plus ayant déposé un bulletin de jeux au cours de l'année.

Méthode d'échantillonnage ;

Exhaustif.

Durée d'observation ;

Données recueillies en continu tout au long de l'année.

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

La pratique des jeux d'argent et de hasard est limitée aux seuls adultes majeurs. Pour autant certains mineurs peuvent se rendre dans les points de vente et faire l'achat d'un ticket sans que l'âge soit contrôlé par le détaillant.

Champ géographique ;

France métropolitaine.

Découpage géographique possible ;

National.

Champ du jeu, Définition ;

La gamme de jeux que propose la Française Des Jeux est dissociée en trois familles ;

- les jeux de tirage ; (Loto et Super Loto, Euromillions, Kéno, Joker +) ;
- les jeux express (Rapido, Amigo, Bingo Live) ;
- Les jeux de grattage dissociés selon leurs mises (1€, 2€, 3€, supérieur à 3€) ;
- Les paris sportifs.

Pour chaque type de jeu est disponible l'ensemble des mises.

Outre ces indices, plusieurs indicateurs financiers sont disponibles

- Le chiffre d'affaire ;
- Le produit brut des jeux ;

- Le montant des taxes ;
- Cartographie du réseau de distribution.

Nombre d'unités statistiques observées ;

11 071 millions d'euros de mises au titre de l'année 2011 via le réseau de distribution physique.

Taux de couverture ;

Ensemble des points de vente (environ 35 000 détaillants en 2011).

Type de recueil de données ;

Données recueillies via un serveur informatique en temps réel.

Données recueillies ;

- Type de jeu ;
- montant de la mise ;

Qualité et fiabilité des données ;

Flux de données générées en temps réel qui prend en compte l'ensemble des mises jouées à partir des points de vente.

Délai de diffusion des résultats ;

Rapport d'activité ; n+1an

Rapport financier ; n+1an

Principal mode de diffusion des résultats ;

Publication des données sous forme de rapport annuel et de chiffre clés.

Bibliographie ;

Les rapports d'activité de 2006 à 2011 ;

<http://www.groupefdj.com/fr/documents-d-entreprise/>

Les rapports financiers de 2006 à 2011 ;

<http://www.groupefdj.com/fr/documents-d-entreprise/>

Les chiffres clés 2010 et 2011 ;

<http://www.groupefdj.com/fr/documents-d-entreprise/>

Observations

Les sources de données de la FDJ relatives aux ventes via son réseau de détaillant ne permettent pas d'appréhender le nombre total de joueurs ou d'avoir des informations socio-démographiques à leurs sujets. Seules les données financières sont enregistrées en continu et disponibles annuellement via les rapports d'activité. A cet effet, la FDJ réalise une centaine d'études par an dont certaines pour caractériser sa population (rapport de genre, part de joueur par classe d'âge, analyse spatiale des canaux de distribution).

Synthèse des derniers résultats

Avec 11,4 milliards d'euros de mises réalisées au titre de l'année 2011 et plus de 35 000 points de vente répartis sur le territoire, la Française Des Jeux bénéficie d'un canal de distribution qui lui permet d'être présent sur plus de 12 000 communes touchant près de 88 % de la population en âge de jouer (18 ans et plus). Si la loi d'ouverture sur les marchés en ligne a permis l'ouverture des paris en ligne, plus de 96,7 % des ventes se sont réalisées via le réseau physique pour un chiffre d'affaire d'environ 11 milliards d'euros.

17. Groupe Partouche

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; Groupe Partouche

Responsable ; Groupe Partouche

Financement et collaboration ; Groupe Partouche

Objectifs

La société étant cotée en bourse (Euronext), elle a une obligation d'information périodique (base annuelle, semestrielle et trimestrielle) et permanente (pour toute information significative susceptible d'avoir un impact sur le cours de bourse) du public concernant les performances, les positions financières et les modifications importantes de l'actionnariat.

Méthodologie

Périodicité ; trimestrielle, semestrielle, annuelle

Dates d'observation ; Depuis 1995 (entrée en bourse)

Approche ; Quantitative

Unité statistique ; Le groupe Partouche

Champ d'observation ;

Méthode d'échantillonnage ; Exhaustif

Durée d'observation ; Permanente

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

Champ géographique ; Zone d'activité du groupe

Découpage géographique possible ;

Champ du jeu, Définition ; Casino (jeux traditionnels et machines à sous)

Nombre d'unités statistiques observées ;

Taux de couverture ; 100 %

Type de recueil de données ;

Données recueillies ; Informations financières : compte de résultat, bilan, tableau de flux

Qualité et fiabilité des données ;

Délai de diffusion des résultats ; N + 1 à 2 mois

Principal mode de diffusion des résultats ; Rapports :

<http://www.groupepartouche.com/fr/rapport-annuel.html>

Bibliographie ;

18. Insee, Alisse

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; Insee

Responsable ; Direction des statistiques d'entreprises (DSE)

Financement et collaboration ;

Objectifs

Accès en ligne aux statistiques structurelles d'entreprises

Méthodologie

PéIODICITÉ ; Annuelle

Dates d'observation ; Depuis 1996

Approche ; Quantitative

Unité statistique ; L'entreprise

Champ d'observation ;

Méthode d'échantillonnage ; Repose sur la combinaison de sources administratives (approche exhaustive) et d'enquêtes menées auprès d'un échantillon d'entreprises (enquête sectorielle annuelle - ESA et enquête annuelle de production - EAP)

Durée d'observation ; Permanente

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ; les enquêtes ESA et EAP ne couvrent pas la totalité des secteurs d'entreprises (champ couvert : 2,9 millions d'entreprises ; champ non couvert : 700 000 entreprises)

Champ géographique ; France entière

Découpage géographique possible ; National

Champ du jeu, Définition ; Division 92 de la NAF rév. 2 : « Organisation de jeux de hasard et d'argent ». Sont incluses les activités suivantes : vente de billets de loterie, exploitation de machines à sous automatiques, exploitation de sites web de jeux de hasard virtuels, prise de paris et autres opérations de paris, paris mutuels hors hippodrome, exploitation de casinos, y compris « casinos flottants ». L'exploitation de jeux fonctionnant au moyen de pièces de monnaie (flippers, baby-foot) n'est pas incluse. Les produits correspondants à ces activités sont les suivants : tables de jeu, service des machines de jeu, loteries, jeux à numéros et bingos, jeux de hasard en ligne, autres jeux de hasard, jeux d'argent en ligne, autres jeux d'argent.

Nombre d'unités statistiques observées ;

Taux de couverture ;

Type de recueil de données ;

Les données de cette base sont issues de 7 sources statistiques :

- Déclaration annuelle de données sociales (données d'entreprises et d'établissements) (DADS-Insee)
- Enquête Liaisons financières (Lifi Esane, Insee)
- Déclaration mensuelle de mouvements de main-d'œuvre (DMMO - Dares)
- Enquête Recherche-Développement (MESR-SIES)

- Source administrative sur les déclarations de TVA (Insee)
- Statistiques du Commerce extérieur (DGDI)
- Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Esane, Insee)

Données recueillies ; Données comptables, financières et d'emploi des entreprises

Qualité et fiabilité des données ;

Délai de diffusion des résultats ;

Principal mode de diffusion des résultats ; Sur le site de l'Insee :
<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=alisse.htm>

Bibliographie ;

Observations

Le secteur des jeux de hasard et d'argent ne fait pas partie du champ de l'Enquête Sectorielle Annuelle (ESA). Pour ce secteur, les données disponibles sont donc exclusivement issues de statistiques administratives.

19. Insee, comptes nationaux

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques)

Responsable ; Direction des Études et Synthèses Économiques (DESE)

Financement et collaboration ;

Objectifs

L'analyse de l'évolution de la dépense de consommation des ménages pour ce poste de dépense permet d'apprécier le comportement des ménages en matière de consommation (part du budget consacrée aux jeux d'argent) dans le temps par rapport à l'ensemble de leurs dépenses. Elle permet en outre une analyse fine de la consommation ventilée par type de jeux.

Méthodologie

PéIODICITÉ ; Annuelle

Dates d'observation ; de 1959 à 2011

Approche ; quantitative

Unité statistique ; Ménage et entreprise

Champ d'observation ; Activité économique ayant lieu sur le territoire français

Méthode d'échantillonnage ; Exhaustif

Durée d'observation ; Permanente

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

Consommation/production des non résidents sur le territoire

Consommation/production des résidents hors du territoire

Champ géographique ; France métropolitaine et départements d'outre-mer (DOM)

Découpage géographique possible ; National

Champ du jeu, Définition ;

Division 92 de la NAF rév. 2 : « Organisation de jeux de hasard et d'argent ». Sont incluses les activités suivantes : vente de billets de loterie, exploitation de machines à sous automatiques, exploitation de sites web de jeux de hasard virtuels, prise de paris et autres opérations de paris, paris mutuels hors hippodrome, exploitation de casinos, y compris « casinos flottants ». L'exploitation de jeux fonctionnant au moyen de pièces de monnaie (flippers, baby-foot) n'est pas incluse. Les produits correspondants à ces activités sont les suivants : tables de jeu, service des machines de jeu, loteries, jeux à numéros et bingos, jeux de hasard en ligne, autres jeux de hasard, jeux d'argent en ligne, autres jeux d'argent.

Nombre d'unités statistiques observées ; Ensemble des entreprises et ménages résidant sur le territoire français.

Taux de couverture ; 100 %

Type de recueil de données ; Données recueillies annuellement par l'INSEE pour constituer le fichier des comptes nationaux.

Données recueillies ;

- Dépenses de consommation finale des ménages à prix courants et en volume

- Consommation effective des ménages à prix courants et en volume
- Production à prix courant et en volume
- Consommation intermédiaire à prix courants et en volume
- Valeur ajoutée brute à prix courants et en volume
- Rémunération des salariés à prix courants
- Salaires et traitements bruts des salariés
- Excédent brut d'exploitation à prix courants
- Emploi intérieur total et salarié en nombre de personnes
- Emploi intérieur total et salarié en nombre d'équivalents temps plein
- Formation brute de capital fixe à prix courants et en volume
- Exportations et importations à prix courants et en volume

Qualité et fiabilité des données ; données exhaustives

Délai de diffusion des résultats ;

L'INSEE réalise tous les ans une évaluation de la dépense de consommation des ménages telle que définie par la comptabilité nationale. L'année N, la consommation de l'année précédente est publiée pour la première fois dans sa version dite "provisoire". Elle pourra être révisée une première fois un an après (en N+1), et ensuite une dernière fois, deux ans après (N+2), pour la version dite "définitive".

Principal mode de diffusion des résultats ;

Bases de données téléchargeables depuis le site de l'INSEE mise à jour annuellement.
Publication sous forme de notes et de rapport.

Bibliographie

« En 25 ans, les français ont doublé leur mise », INSEE Première N° 1016, Mai 2005.
« Cinquante ans de consommation en France », INSEE Références, Edition 2009 (fiche thématique « Jeux de hasard »)

Observations

Synthèse des derniers résultats

Dans une optique comportement des ménages, une "proposition" à un niveau de nomenclature très fin est élaborée grâce à une synthèse de sources variées : enquêtes périodiques (Budget de famille, par exemple) ou de conjoncture auprès des ménages, enquêtes de branches, statistiques de syndicats professionnels, données sur le commerce extérieur, exploitation de panels de ménages.

Depuis 1976, date de la création du Loto national, les français ont été de plus en plus attirés par les jeux d'argent et de hasard. Leurs dépenses nettes ont atteint en 2011 9,5 milliards d'euros, ce qui représente 0,85 % de leurs budgets (respectivement 0,5 % en 1976).

Pour en savoir plus

<http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=16>
http://www.insee.fr/ffc/docs_ffc/ip1016.pdf

20. Insee, enquête « Budget de famille »

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; INSEE

Responsable ; Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS)

Financement et collaboration ; INSEE

Objectifs

Mesurer le plus précisément possible les dépenses et les ressources des ménages.

Méthodologie

PéIODICITÉ ; Quinquennale depuis 1979

Dates d'observation ; 1979, 1984, 1989, 1995, 2001, 2006, 2011 (en cours de réalisation).

Approche ; Quantitative

Unité statistique ; Ménages.

Champ d'observation ; Ensemble des ménages résidant sur le sol national (Métropole et DOM)

Méthode d'échantillonnage ; Échantillon aléatoire, à taux de sondage uniforme tiré dans l'échantillon maître issu du recensement de la population de 1999 (RP99) et complété par la base de sondage des logements neufs.

Durée d'observation ; Pour la dernière enquête (2006), six vagues d'enquêtes réparties entre le 1^{er} mars 2006 et le 27 février 2007.

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

L'enquête couvre l'ensemble des ménages dits « ordinaires » résidant en France. Sont donc exclus les ménages collectifs (hospices, communautés religieuses, les cités universitaires, les foyers de travailleurs, les prisons, etc.) et les personnes sans domicile.

Champ géographique ; France métropolitaine et DOM

Découpage géographique possible ; Zone d'Étude et d'Aménagement du Territoire, les ZEAT (découpage du territoire en huit grandes zones d'études et d'aménagement adopté en 1967 par l'INSEE).

Champ du jeu, Définition ; Si les comptes nationaux de l'INSEE offre une approche macro-économique en étudiant le volume des dépenses effectuées par type de jeux, l'enquête « Budget de famille » apporte au contraire un éclairage complémentaire en renseignant les dépenses liées aux jeux d'argent par catégorie de ménage et inégalités de consommation. Il est ainsi possible de décliner cette pratique selon différentes variables socio-démographiques ;

- Part du budget selon l'âge de la personne de référence du ménage
- Part du budget selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage
- Part du budget selon le type de ménage
- Part du budget selon la Zone d'Études et d'Aménagement du Territoire (ZEAT)
- Part du budget selon le type de commune
- Part du budget selon le type d'habitat

La part du budget selon le jeu considéré s'entend ici en dépenses nettes, c'est à dire déduit des gains encaissés. Les valeurs représentent donc le volume des pertes pour ce poste de dépense par les ménages.

Nombre d'unités statistiques observées ;

10 240 ménages interrogés en France métropolitaine et 3134 pour l'ensemble des DOM.

Taux de couverture ; Enquête représentative de la population française.

Type de recueil de données ;

3 questionnaires administrés à chaque ménage sur un intervalle de 14 jours (méthode CAPI). Au cours de cette période, l'enquêteur laisse suite au premier entretien un carnet dans lequel le ménage doit inscrire toutes les dépenses réalisées au cours de ces deux semaines. Le carnet est ensuite remis à l'enquêteur au cours du dernier entretien.

Données recueillies ;

- Description du socio-démographique du ménage (composition du ménage, jeunesse, cycle d'activité professionnelle, enfants vivant hors du domicile, formation du ménage actuel) ;
- Étude des dépenses d'habitation (résidence principale, éventuelles résidences secondaires, les charges, l'eau, l'électricité, le gaz, le téléphone, les assurances, les impôts locaux, les garages et parkings) ;
- Étude des dépenses en bien durable et des dépenses de service ;
- Étude des frais divers et des ressources financières du ménages (assurances, crédits à rembourser, impôts sur le revenu, frais bancaires, prélèvements effectués par l'employeur, dépenses occasionnées par une personne vivant hors du domicile au moins un jour par semaine, dépenses exceptionnelles, redevance télévision).

Qualité et fiabilité des données ;

Apurement et traitement des non-réponses (partielles et totales). Redressement par calage sur marge en utilisant 6 variables socio-démographiques afin d'avoir un échantillon représentatif des ménages français.

Le fait d'utiliser le ménage et non l'individu comme unité de consommation peut poser problème et conduire à une sous-estimation des déclarations (dépenses parfois considérées comme égoïstes, qui pourraient être sous-déclarées afin d'éviter les conflits au sein du ménage). La méthodologie du carnet de dépenses sur 15 jours peut aussi poser problème et conduire à des sous-déclarations : les dépenses moins fréquentes (une sortie au casino par exemple) risquent de ne pas apparaître ; les gains rejoués sont-ils comptabilisés dans les mises ?

Délai de diffusion des résultats ; n+1

Principal mode de diffusion des résultats ; Publication sous forme d' « INSEE première ».

Bibliographie ; INSEE enquête « Budget de famille 2006 » ; « Cinquante ans de consommation en France », INSEE Références, Edition 2009 (fiche thématique « Jeux de hasard »)

Observations

Les enquêtes « Budget de famille » de l'INSEE, permettent de suivre à un rythme quinquennal l'évolution des postes de dépense. Celles-ci apportent un éclairage complémentaire par rapport aux comptes nationaux annuels de l'INSEE et relèvent davantage d'une approche micro-économique en rendant possible les comparaisons entre type de ménage et inégalité de consommation. Outre les dépenses recensées, plusieurs variables descriptives du ménage sont enregistrées (taille, âge, niveau de diplôme, catégorie socioprofessionnelle, revenu, locataire/propriétaire, localisation géographique).

Synthèse des derniers résultats

Depuis 1976, date de la création du Loto national, un nombre croissant de français pratique les jeux de hasard et d'argent. La diversification progressive des jeux et de leurs supports ont amené de plus en plus d'individus à s'initier à cette pratique, que ce soit avec l'apparition des machines à sous dans les casinos ou le succès des jeux instantanés. Leurs dépenses nettes des gains ont atteint 8742 millions d'euros soit 0,9 % du budget total consacré à ce poste de dépense.

Pour en savoir plus

- Portail du site de l'INSEE ; <http://www.insee.fr/fr/>
- Approche méthodologique de l'enquête ;
<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/sou-enq-bdf-2006.htm>
- Données détaillées de l'enquête ; http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=ir-bdf06
- Synthèse des résultats ; http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=bdf06

21. Jaune budgétaire « Opérateurs de l'Etat »

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; Direction du Budget

Responsable ; Direction du Budget

Financement et collaboration ; Ministères de tutelle des opérateurs

Objectifs

Depuis l'entrée en vigueur de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), le projet de loi de finances est accompagné, en annexes, de documents budgétaires rénovés destinés à informer et aider le Parlement dans sa tâche de contrôle du Gouvernement. Les jaunes budgétaires en font partie. Le jaune budgétaire « opérateurs de l'Etat » vise à récapituler, par mission et programme, l'ensemble des opérateurs ou catégories d'opérateurs, les crédits ou les impositions affectées qui leur sont destinés, ainsi qu'une présentation indicative du total des emplois rémunérés par eux ou mis à disposition par des tiers.

Méthodologie

Périorodicité ; Annuelle

Dates d'observation ; Depuis 2006

Approche ; Quantitative

Unité statistique ; Opérateur de l'Etat

Champ d'observation ;

Méthode d'échantillonnage ; Exhaustif

Durée d'observation ;

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

Champ géographique ; France entière

Découpage géographique possible ; National

Champ du jeu, Définition ; ADALIS (Joueur Info Service)

Nombre d'unités statistiques observées ;

Taux de couverture ; 100 %

Type de recueil de données ;

Données recueillies ; Statut, crédits, ETP, recettes fiscales affectées

Qualité et fiabilité des données ;

Délai de diffusion des résultats ;

Principal mode de diffusion des résultats ; Rapport annexé au projet de loi de finance
http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/farandole/2013/pap/pdf/Jaune2013_operateurs.pdf

Bibliographie ;

Pour en savoir plus

<http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/les-ressources-documentaires/alaune/coup-de-projecteur-sur-le-jaune-budgetaire-relatif-aux-operateurs-de-letat.html>

22. Joueurs Info Service

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; ADALIS

Responsable ; ADALIS

Financement et collaboration ; INPES

Objectifs

L'objectif de ce service est de répondre à toute demande d'information, d'écoute, de soutien et d'orientation liée à des situations de dépendance au jeu afin de permettre aux appelants de mieux évaluer et mesurer les risques mais aussi de disposer des ressources susceptibles de les aider. L'aide apportée par ce dispositif n'a pas vocation à assurer le suivi des appelants mais uniquement de les orienter vers une démarche de réduction des risques ou d'arrêt.

Deux sources de données sont ici disponibles ;

- la fréquentation du site internet qui renseigne sur le niveau de fréquentation ;
- Le nombre d'appelants via la plate-forme téléphonique.

Méthodologie

Péridicité ; Données recueillies de façon continue.

Dates d'observation ;

Mise en place du site Internet (www.joueurs-info-service.fr) et de la plate-forme téléphonique en juin 2010, suite à l'ouverture des jeux d'argent en ligne.

Approche ; Quantitative.

Unité statistique ; Les appels entrants ; Le nombre de connexions sur le site internet.

Champ d'observation ; Population vivant en France.

Méthode d'échantillonnage ; Recueil exhaustif des données sur l'ensemble des appelants.

Durée d'observation ; Annuelle.

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

- Avoir une connaissance préalable de ce service ;
- En raison du volume des appels, une partie des communications entrantes n'est pas traitée (65 % des appels entrants traités) ;
- Les contacts par Internet ne sont pas comptabilisés ;
- Seuls les appels traitant du jeu sont pris en compte ici;
- 54 % des appels sont abandonnés sur le message d'accueil.

Champ géographique ;

France métropolitaine et DOM.

Découpage géographique possible ; National.

Champ du jeu, Définition ;

Pour chaque appel reçu, une fiche est saisie par l'écoutant lors de l'entretien. Ces données, toujours anonymes, sont déclaratives et permettent de disposer d'éléments statistiques.

- Répartition des appels par catégorie d'appelant (professionnel, grand public, entourage, usager) ;
- Répartition des appelants par sexe ;
- Répartition des appelants classe d'âge ;
- Répartition des appels de l'entourage selon le degré de parenté (parent, conjoint, enfant, fratrie, ami,...) ;
- Répartition des appelants par jeux cités ;

- Répartition des appelants par missions abordées (information, conseil, orientation, soutien) ;
- Répartition des appelants par thèmes abordés (consommation de jeu, tentatives d'arrêt, aspects relationnels, prise en charge,...)
- Durée moyenne des appels par catégorie d'appelant ;
- Fréquentation du site internet.

Pour chaque indice concernant les appelants, ces derniers peuvent se décliner en 4 catégories (usager, entourage, professionnel, grand public).

Nombre d'unités statistiques observées ;

15 844 appels traités sur la ligne « Joueurs écoute info service », soit 65 % des appels entrants. Pour autant, plus de la moitié d'entre eux (55%) proviennent de joueurs croyant contacter des sites de paris en ligne. Seuls 3175 appels de demande d'aide ou d'information ont été traités, soit environ 9 par jour.

Taux de couverture ;

En 2011, 65 % des appels entrants ont été traités. Parmi ces derniers, seuls 20 % sont des demandes d'aides, le reste étant des appels périphériques ou de sites de paris en ligne.

Type de recueil de données ;

Données recueillies en continu via les permanences téléphoniques.

Données recueillies ;

- le profil de l'appelant (sexe, âge, usager, entourage, professionnel, grand public) ;
- l'usage (jeux cités, type de consommation, habitudes et durée de consommation) ;
- l'orientation (type d'orientation) ;
- les thèmes abordés (consommation, prise en charge, réduction des risques, législation) ;
- le volume des connexions sur le site internet.

Qualité et fiabilité des données ;

Données recueillies sur la base des déclarations de l'individu.

Délai de diffusion des résultats ;

N + 1 an.

Principal mode de diffusion des résultats ;

Publication annuelle sous forme de rapport d'activité

Bibliographie ;

Rapport d'activité 2010 ;

<http://www.drogues-info-service.fr/?Rapport-d-activite-2010>

Observations

La mise en place d'un message d'accueil pour spécifier aux appelants qu'il ne s'agit pas d'un service d'assistance des opérateurs de jeux a permis de diminuer le nombre d'appels n'ayant pas trait à l'addiction aux jeux. Toutefois ce nombre reste encore important (55 % des appels traités sont des appels techniques concernant les opérateurs de jeu en ligne).

Synthèse des derniers résultats

En France en 2011, 15 844 appels ont été traités par la permanence téléphonique « Joueur écoute info service », soit 65 % des appels entrants. Pour autant, seuls 20 % des appels ont trait à une demande d'aide, les autres concernant les opérateurs de jeu. 68 % des appels sont émis par les joueurs eux mêmes. Prés d'un sur trois est le fait de l'entourage s'inquiétant de la pratique de jeu d'un de leur proche (29%). Les joueurs sont majoritairement des hommes (73%) âgés pour la moitié d'entre eux de plus de 40 ans. En termes de jeux cités, ce sont les paris qui reste l'objet du premier appel (36 % dont 43 % en ligne et 57 % en dur), les jeux de casino arrivant en seconde position. La pratique du jeu, les tentatives d'arrêt et l'impact relationnel provoqué par cette activité sont les sujets les plus fréquemment évoqués par les appelants.

23. Pari Mutuel Urbain (PMU)

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; PMU

Responsable ; Direction des réseaux commerciaux

Financement et collaboration ; PMU

Objectifs

Approcher, caractériser et décrire les pratiques du paris hippique à travers l'évolution et le maillage des points de vente, le volume d'argent généré par cette activité et les types de points de vente installés (présence ou non de la chaîne « EQUIDIA », formule de paris plébiscités, montant des gains redistribués).

Méthodologie

Péodicité ;

Information traitée en continu par le système d'information du PMU qui gère en temps réel les mises et les gains (un départ de courses toutes les 15 minutes avec une possibilité de parier jusqu'à deux minutes avant le départ).

Dates d'observation ;

Observation en continu et disponible annuellement via un rapport d'activité financière sur le site PMU.fr.

Approche ;

Quantitative

Unité statistique ;

La mise de jeu

Champ d'observation ;

Ensemble des individus ayant déposé un bulletin de jeux au cours de l'année (hors paris sur hippodrome).

Méthode d'échantillonnage ;

Recueil exhaustif de l'ensemble des mises.

Réalisation d'un sondage téléphonique annuel auprès des Français âgés de plus de 18 ans (méthode des quotas) afin de connaître le nombre d'individus ayant déposé un bulletin de jeux au cours des 12 derniers mois.

Durée d'observation ;

Année

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

L'export de courses françaises à l'internationale permet aux paris locaux d'être intégrés à la masse d'enjeux du PMU. Le chiffre d'affaire des courses hippiques comprend donc également l'ensemble des mises des parieurs étrangers (en 2011, 176 millions d'euros).

Champ géographique ;

France

Découpage géographique possible ;

Étude du maillage à travers l'ensemble des points de vente à l'échelle des départements.

Champ du jeu, Définition ;

L'ensemble des mises via le réseau physique sur les courses hippiques qui se déroulent sur le sol national et à l'étranger.

Nombre d'unités statistiques observées ;
Près de 2 milliards de paris enregistrés en 2011.

Taux de couverture ;
Ensemble des points de ventes PMU (tabac, cafés, points presse, kiosques, stations essence).

Type de recueil de données ;
Système de centralisation de l'information géré par la Direction des Opérations et des Systèmes d'Information (DOSI).

Données recueillies ;
- Mises investies par les joueurs ;
- Gains redistribués ;
- Nombre d'emplois générés par la filière équine ;
- Nombre de points de vente ;
- Nombre de points de vente équipés de la chaîne « équidia » (environ 10 000 en 2011 sur un total de 11 300 points de vente) ;
- Audience de la chaîne « Equidia » (estimation recueillie par le PMU) ;
- Répartition par formule de paris (« Tierce », « Quinté + », « Multi », ...).

Qualité et fiabilité des données ;
Flux de données générées en continu par un système de centralisation de l'information pour chaque course. Les paris étrangers locaux peuvent être dissociés de la masse des enjeux du PMU.

Délai de diffusion des résultats ;
Rapport d'activité sous forme de publication annuelle à N+1 an.

Principal mode de diffusion des résultats ;
Rapport d'activité.

Bibliographie ;
Rapport d'activité du PMU 2011 :
<http://www.pmu.fr/entreprise/rapport/#/1/zoomed>

Observations

La direction des Système d'information permet d'approcher le volume des mises en cloisonnant celui-ci par secteur, selon que l'activité se déroule en ligne ou via les réseaux de ventes. Elle permet en outre de dissocier les montants engagés par type d'activité (paris sportifs, poker, paris hippiques).

Synthèse des derniers résultats

Avec un chiffre d'affaire qui dépasse les 10 milliards d'euros (en considérant l'ensemble des activités du PMU via le réseau physique et virtuel) et une croissance de 4,5 % des enjeux hippiques, le PMU est le premier opérateur de paris mutuel européen. 90 % de son chiffre d'affaire à été réalisé via les 11 300 points de vente répartie sur l'hexagone. Le chiffre d'affaire 2011 sur le montant des enjeux hippiques via le réseau de distribution physique a atteint 8,5 milliards d'euros, soit une hausse de 3,3 % par rapport à l'année précédente.

L'augmentation des points de ventes « Parions Spot » qui permet aux néophytes d'être conseillé sur la meilleure combinaison possible et l'expérimentation d'un nouveau concept de vente « PMU City » à Lyon et Marseille permet d'approcher une nouvelle clientèle et rend plus facile l'initiation à cette pratique.

24. Rapports d'activité des Centres de Soins et d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie en ambulatoire (CSAPA)

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie en ambulatoire (CSAPA)

Responsable ; Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie en ambulatoire (CSAPA)

Financement et collaboration ; Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies (OFDT) et Direction Générale de la Santé (DGS, Ministère de la Santé)

Objectifs

Les Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie en ambulatoire (CSAPA) sont des centres médico-sociaux instaurés par le plan gouvernemental 2007-2011 de prise en charge et de prévention des addictions. Ils ont la vocation d'apporter une prise en charge plurididiplinaire et conceptuelle sur les conduites addictives, quel qu'en soit l'objet. Ils produisent des rapports d'activité qui doivent permettre de comprendre et de décrire de façon globale et homogène, la nature, le fonctionnement, l'activité du dispositif, ainsi que les caractéristiques des personnes accueillies.

Méthodologie

Péodicité ; Annuelle

Dates d'observation ; Depuis 2008 pour les addictions sans substances

Approche ; Quantitative

Unité statistique ; CSAPA

Champ d'observation ;

CSAPA ambulatoires, avec hébergement (centres thérapeutiques résidentiels et communautés thérapeutiques) ou en milieu pénitentiaire, ainsi que les sections appartements thérapeutiques, réseaux de famille d'accueil, hébergement d'urgence et les consultations jeunes consommateurs rattachés à un CSAPA.

Méthode d'échantillonnage ; Exhaustif

Durée d'observation ; Permanente

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

La proportion de doubles comptes (personnes fréquentant plusieurs structures en même temps ou au cours de la même année) est difficile à estimer.

Champ géographique ; Métropole + Dom

Découpage géographique possible ; Régional

Champ du jeu, Définition ; Addictions sans substances

Nombre d'unités statistiques observées ; En 2010, 348 rapports de CSAPA en ambulatoire ont été exploités, ainsi que 113 rapports de structures décrivant l'activité d'hébergement gérée par des CSAPA et 10 rapports de CSAPA en milieu pénitentiaire.

Taux de couverture ; 83 % pour les CSAPA en ambulatoire. Deux tiers pour les CSAPA en milieu

pénitentiaire.

Type de recueil de données ;

Les rapports d'activité type sont remplis par chaque structure puis adressés aux Agences régionales de santé (ARS) pour validation et expédition à la DGS. L'OFDT en assure la saisie et l'exploitation.

Données recueillies ;

Questions relatives aux patients :

- nombre de patients accueillis dans l'année
- profil des patients : sexe, âge
- domicile des patients, type de logement, origine principale des ressources, couverture sociale
- produit consommé motivant la démarche de soins
- origine de la demande (spontanée, proches, milieu scolaire, mesures judiciaires...)

Questions relatives à la structure :

- nombre total de consultations effectuées dans l'année
- nombre et type de prise en charge (sevrage, substitution, autres activités)
- données budgétaires

Qualité et fiabilité des données ;

Les unités répondantes ne sont pas les mêmes d'une année sur l'autre, ce qui est susceptible de faire varier certains résultats (attention aux variations de faible ampleur). Il existe des doubles comptes inter et intra structures.

Délai de diffusion des résultats ; n + 2 ans

Principal mode de diffusion des résultats ; Rapport

Bibliographie ;

Palle C. et Rattanatray M., "Les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie en 2010 : Situation en 2010 et évolutions sur la période 2005-2010", Saint-Denis, OFDT, Focus, Juin 2013.

25. Recueil Commun sur les Addictions et les Prises en charge (RECAP)

Organisation et financement

Maître d'œuvre ;

Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT)

Responsable ;

Christophe Palle, OFDT, 3 avenue du stade de France 93218 Saint-Denis Cedex

Financement et collaboration ;

Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT)

Objectifs

- Connaître et suivre certaines caractéristiques des usagers des Centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) ;
- Traduit une volonté d'harmonisation des recueils de données concernant les personnes en difficulté avec leur consommation tant au niveau national qu'au niveau européen ;
- Offrir aux structures du dispositif spécialisé en addictologie un noyau commun de questions à utiliser pour toutes les enquêtes concernant les personnes dont elles assurent la prise en charge.

Méthodologie

Périodicité ; Recueil en continu au niveau des CSAPA, traitement annuel des données à l'OFDT.

Dates d'observation ; Exercice annuel à partir de 2005.

Approche ; Quantitative

Unité statistique ; Personnes ayant un problème d'addiction accueillies dans les CSAPA.

Champ d'observation ; File active des CSAPA ; personne suivie ayant fait l'objet d'un acte au cours de l'année ou personne nouvellement prise en charge.

Méthode d'échantillonnage ; Recueil de données exhaustif.

Durée d'observation ; Permanente.

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

Uniquement lié aux non réponses, tous les CSAPA étant sollicités par voie administrative (le recueil de données RECAP est mentionné dans la circulaire DGS/MC2 no 2008-79 du 28 février 2008 relative à la mise en place des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie et à la mise en place des schémas régionaux médico-sociaux d'addictologie).

Champ géographique ; Métropole + DOM

Découpage géographique possible ; Possible par région si le taux de couverture régional le permet.

Champ du jeu, Définition ; Personnes accueillies ayant un problème de jeu.

Nombre d'unités statistiques observées ; Variables selon les années, il dépend à la fois de la file active et des taux de réponse des CSAPA.

Taux de couverture ; Variable selon les années ; 2/3 des CSAPA en ambulatoire, 1/3 des CSAPA avec hébergement et 50 % en milieu pénitentiaire en 2009.

Type de recueil de données ; Le recueil de données RECAP utilise les systèmes d'information développés par les CSAPA pour gérer les dossiers administratifs et médicaux des patients qu'ils prennent en charge. La mise en place du questionnaire RECAP a demandé au préalable une

adaptation des logiciels et des fiches d'accueil utilisées par les différentes structures. Cette phase a été réalisée en 2005.

Depuis 2005, les structures envoient annuellement un fichier d'extraction de leurs données anonymisées à l'OFDT au début de l'année n+1.

Données recueillies ;

- Questions relatives au patient : âge, sexe, nombre d'enfants, catégorie socio professionnelle, type de logement, constitution du foyer, origine principale des ressources, situation professionnelle, niveau d'étude, incarcération.
- Questions relatives à la prise en charge : date de début de la prise en charge, par qui le patient a-t-il été adressé à la structure, indication d'une prise en charge antérieure, traitement de substitution aux opiacés en cours (prescription médicale), autres traitements en cours prescription médicale).
- Questions relatives aux consommations : type et fréquence des épisodes de jeu d'argent et de hasard, produit à l'origine de la prise en charge, produit(s) consommé(s) ayant posé problème à l'usager au cours des 30 derniers jours, âge de début, mode et fréquence de consommation du ou des produits cités, usage/dépendance, utilisation de la voie intraveineuse, nombre de cigarettes et de joints consommés par jour.
- Questions relatives à la santé du patient : sérologie VIH, sérologie VHC, vaccination VHB complète, antécédents psychiatriques.

Qualité et fiabilité des données ; Aucun travail d'évaluation de la qualité et de la fiabilité des données n'a actuellement été mené.

Délai de diffusion des résultats ; N+1

Principal mode de diffusion des résultats ; Rapport et publication spécifiques de l'OFDT.

Bibliographie ;

Premiers résultats nationaux de l'enquête RECAP, Christophe Palle, Laure Vaissade Tendances n° 54, OFDT, 6 p., Juin 2007

Observations

La réflexion sur ce recueil commun sur les addictions et les prises en charge a été menée au sein de groupes de travail composés de professionnels des structures de prise en charge de l'addiction, de représentants des administrations et agences concernées (DGS, DHOS, DREES, MILDT, InVS, AFSSAPS) animés et coordonnés par l'OFDT. Ce travail a conduit à l'adoption d'un noyau minimum commun de questions et à l'élaboration d'un guide de remplissage.

Le mode de recueil et les formulations utilisés dans le questionnaire RECAP sont compatibles avec le protocole européen d'enregistrement des demandes de traitement élaboré conjointement par les pays de l'Union Européenne au cours de la deuxième moitié des années 1990 et utilisé aujourd'hui par la quasi-totalité des états membres. Ce noyau commun de questions n'est pas limitatif. Chaque structure peut, pour ses besoins propres, poser d'autres questions ou détailler les questions du noyau commun pourvu que la compatibilité avec celles-ci soit respectée.

Synthèse des derniers résultats

Consulter le Tendances N°54

<http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/publi/tend/tend54.html>

Consulter les tableaux statistiques 2007 à 2009

<http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/donneesnat/recap.html>

26. Répertoire national des structures intervenant en addictologie

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; Addiction Drogues Alcool Info Service (ADALIS)

Responsable ; Addiction Drogues Alcool Info Service (ADALIS)

Financement et collaboration ; INPES

Objectifs

ADALIS est le service national d'information et de prévention sur les drogues et les dépendances. Le service a également en charge le recensement, la mise à jour et la mise à disposition du public de l'annuaire de l'ensemble des structures spécialisées de soin en addictologie.

Méthodologie

PéIODICITÉ ; En continu

Dates d'observation ; Non connues

Approche ; Recueil d'informations pratiques

Unité statistique ; Structure

Champ d'observation ; Structures spécialisées dans la prise en charge des addictions

Méthode d'échantillonnage ; Exhaustif

Durée d'observation ; Permanente

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

Champ géographique ; France entière (y compris outre-mer)

Découpage géographique possible ; Département

Champ du jeu, Définition ; Dépendance au jeu

Nombre d'unités statistiques observées ;

Taux de couverture ; Non connu

Type de recueil de données ; Espace professionnel permettant aux référents de mettre à jour les informations concernant leur structure

Données recueillies ;

La base de données est interrogable par :

- département
- domaine (addictologie, toxicomanie, alcoologie, dépendance au jeu, pharmacodépendance, général, santé, dopage)
- secteur (prévention, réduction des risques, soin, hébergement thérapeutique, hébergement collectif, social/insertion, professionnel)

Les fiches détaillées des structures comprennent les rubriques suivantes :

- Coordonnées : adresse, téléphone, mail, site Internet
- Accueil : public accueilli, conditions d'admission, modalité de contact, horaires du secrétariat et de l'accueil du public
- Composition de l'équipe
- Activités
- Type de structure et organisme gestionnaire

Qualité et fiabilité des données ; Non connu

Délai de diffusion des résultats ; Non connu

Principal mode de diffusion des résultats ; Base de données interrogeable en ligne :
<http://www.drogues-info-service.fr/?-Adresses-utiles->

Bibliographie ;

27. Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (SFMC)

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (SFMC)

Responsable ; Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (SFMC)

Financement et collaboration ; Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (SFMC)

Objectifs

La société étant cotée en bourse (Euronext), elle a une obligation d'information périodique (base annuelle, semestrielle et trimestrielle) et permanente (pour toute information significative susceptible d'avoir un impact sur le cours de bourse) du public concernant les performances, les positions financières et les modifications importantes de l'actionnariat.

Méthodologie

Péodicité ; Trimestrielle, semestrielle, annuelle

Dates d'observation ;

Approche ; Quantitative

Unité statistique ; Le groupe SFMC

Champ d'observation ;

Méthode d'échantillonnage ; Exhaustif

Durée d'observation ; Permanente

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

Champ géographique ; Zone d'activité du groupe

Découpage géographique possible ;

Champ du jeu, Définition ; Casino (jeux traditionnels et machines à sous)

Nombre d'unités statistiques observées ;

Taux de couverture ; 100 %

Type de recueil de données ;

Données recueillies ; Informations financières : compte de résultat, bilan, tableau de flux

Qualité et fiabilité des données ;

Délai de diffusion des résultats ; N + 1 à 2 mois

Principal mode de diffusion des résultats ; Rapports en ligne :

<http://www.lucienbarriere.com/localized/fr/groupes/sfcmc/finance.htm>

Observations

Lucien Barrière Hôtels et Casinos est une marque sous laquelle sont commercialisés les hôtels et casinos de deux Groupes distincts : Groupe Lucien Barrière et Société Fermière du Casino Municipal de Cannes. A ce jour, Groupe Lucien Barrière est détenu à 60% par la famille Desseigne-Barrière et à 40% par le groupe Fimalac. La Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (SFMC) est détenue à plus de 60% par la famille Desseigne-Barrière.

28. Société Française de Casinos (SFC)

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; Société Française de Casinos (SFC)

Responsable ; Société Française de Casinos (SFC)

Financement et collaboration ; Société Française de Casinos (SFC)

Objectifs

La société étant cotée en bourse (Euronext), elle a une obligation d'information périodique (base annuelle, semestrielle et trimestrielle) et permanente (pour toute information significative susceptible d'avoir un impact sur le cours de bourse) du public concernant les performances, les positions financières et les modifications importantes de l'actionnariat

Méthodologie

Périorodicité ; Trimestrielle, semestrielle, annuelle

Dates d'observation ;

Approche ; Quantitative

Unité statistique ; Le groupe SFC

Champ d'observation ;

Méthode d'échantillonnage ; Exhaustif

Durée d'observation ; Permanente

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

Champ géographique ; Zone d'activité du groupe

Découpage géographique possible ;

Champ du jeu, Définition ; Casino (jeux traditionnels et machines à sous)

Nombre d'unités statistiques observées ;

Taux de couverture ; 100 %

Type de recueil de données ;

Données recueillies ; Informations financières : compte de résultat, bilan, tableau de flux

Qualité et fiabilité des données ;

Délai de diffusion des résultats ; N + 1 à 2 mois

Principal mode de diffusion des résultats ; Rapports en ligne :

<http://www.casinos-sfc.com/finance/publications.html>

Bibliographie ;

29. Syndicat national Force Ouvrière des employés de casinos de France

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; Syndicat national Force Ouvrière des employés de casinos de France

Responsable ; Syndicat national Force Ouvrière des employés de casinos de France

Financement et collaboration ; Syndicat national Force Ouvrière des employés de casinos de France

Objectifs

Diffusion d'information dans un contexte syndical

Méthodologie

PéIODICITÉ ; Recueil en continu

Dates d'observation ; 2008-2009 ; 2009-2010 ; 2010-2011 ; 2011-2012

Approche ; Quantitative

Unité statistique ; Etablissement de jeu (casino) ; type de jeu

Champ d'observation ; Casinos français

Méthode d'échantillonnage ; Exhaustif

Durée d'observation ; Recueil en continu

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

Champ géographique ; France entière (y compris DOM)

Découpage géographique possible ; Par casino

Champ du jeu, Définition ; Texas Hold'em Poker, Omaha Poker, Bataille, Hold'em Poker de casino, la roue de la chance, Boulle, Roulette Française, Jeux traditionnels électroniques, Black Jack, Roulette américaine, Stud Poker, Craps, Punto Banco, Roulette Anglaise

Nombre d'unités statistiques observées ; 196 casinos

Taux de couverture ; 100 %

Type de recueil de données ; Non connu

Données recueillies ; Produit Brut des Jeux et pourboires avec une ventilation par type de jeu

Qualité et fiabilité des données ; Non connu

Délai de diffusion des résultats ; Non connu

Principal mode de diffusion des résultats ; Mise en ligne sur le site Internet du syndicat : <http://www.focasino.info/index.php/classement-casinos-pbj-pourboires>

Bibliographie ;

30. Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins (Tracfin)

Organisation et financement

Maître d'œuvre ; Département de l'analyse, du renseignement et de l'information (DARI)

Responsable ; Tracfin (sous tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances)

Financement et collaboration ; Tracfin

Objectifs

Tracfin concourt au développement d'une économie saine en luttant contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. A ce titre, Tracfin reçoit de la part de professions définies à l'article L.561-2 du code monétaire et financier des informations signalant des opérations financières atypiques. Ces déclarations sont analysées, font l'objet, le cas échéant, d'investigations complémentaires et peuvent conduire Tracfin à transmettre une note d'information au procureur de la République territorialement compétent ou à certains services spécialisés.

Méthodologie

Périorodicité ; Recueil en continu

Dates d'observation ; Depuis 1990

Approche ; Quantitative

Unité statistique ; Déclaration de soupçon d'opération financière atypique

Champ d'observation ;

Méthode d'échantillonnage ; Exhaustif

Durée d'observation ; Recueil en continu

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation ;

Champ géographique ; France entière (y compris Dom)

Découpage géographique possible ;

Champ du jeu, Définition ; Tous opérateurs (FDJ, PMU, PMH, casinos, opérateurs en ligne)

Nombre d'unités statistiques observées ;

Taux de couverture ; Exhaustif

Type de recueil de données ; Déclaration de soupçon par les opérateurs au DARI

Données recueillies ; Nombre de déclarations de soupçon reçues de la part des opérateurs de jeux, nombre de notes d'information transmises à la justice, nombre d'actions de sensibilisation effectuées dans le secteur des jeux

Qualité et fiabilité des données ; non connu

Délai de diffusion des résultats ; non connu

Principal mode de diffusion des résultats ;

Rapports annuels d'activité : <http://www.economie.gouv.fr/tracfin/rapports-annuels>